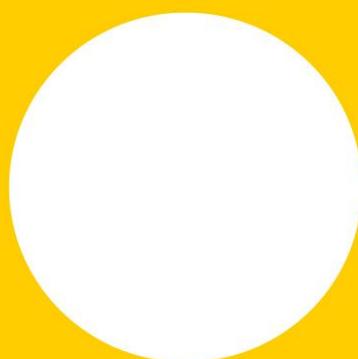


**RAPPORT
ANNUEL
EPIC Bpifrance
2019**







SOMMAIRE

1. RAPPORT DE GESTION	5
1.1. Historique de l'EPIC Bpifrance	5
1.2. Missions de l'EPIC Bpifrance	5
1.3. Gouvernance	6
1.4. Mandats du Président-Directeur Général et des administrateurs	8
1.5. Commissaires aux comptes au 31 décembre 2019	9
1.6. Rapport d'activité au titre de l'exercice 2019.....	9
2. ORGANIGRAMMES DE BPIFRANCE.....	14
2.1. Organigramme capitalistique du groupe Bpifrance	14
2.2. Organigramme fonctionnel	15
2.3. Organigramme du Réseau.....	16
3. COMPTES CONSOLIDÉS.....	17
4. COMPTES INDIVIDUELS.....	49
5. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	71
5.1. Rapport sur les comptes consolidés.....	71
5.2. Rapport sur les comptes individuels	79



1. RAPPORT DE GESTION

1.1. Historique de l'EPIC Bpifrance

L'Établissement public à caractère industriel et commercial Bpifrance (anciennement EPIC OSEO) est né en 2005 du rapprochement de l'ANVAR (Agence nationale de valorisation de la recherche), de la BDPME (Banque du Développement des PME) et de sa filiale SOFARIS (Société française de garantie des financements des PME). Par l'intermédiaire de ces trois structures, devenues filiales de l'EPIC OSEO et rebaptisées OSEO innovation, OSEO financement et OSEO garantie, l'EPIC OSEO s'est vu confier pour mission de financer et accompagner les PME à travers trois métiers : le soutien à l'innovation, le financement des investissements et du cycle d'exploitation en partenariat avec les banques et la garantie des financements bancaires et interventions en fonds propres.

Afin d'améliorer la réactivité et l'efficacité d'OSEO, et donc la qualité de ses prestations, en particulier en permettant de clarifier et simplifier son organisation, le projet de fusion des entités opérationnelles du groupe OSEO a été lancé dès 2008. Il a été rendu possible par la loi n°2010-1249 de régulation bancaire et financière du 22 octobre 2010 et a pris la forme d'une fusion absorption par OSEO financement, devenu la SA OSEO (aujourd'hui Bpifrance Financement), des sociétés OSEO garantie, OSEO innovation et OSEO Bretagne.

Le 6 juin 2012, le Ministre chargé de l'Économie a annoncé la création de la Banque Publique d'Investissement. Groupe public au service du financement et du développement des entreprises, agissant en appui des politiques publiques conduites par l'État et par les Régions, elle regroupe les activités d'OSEO, de CDC Entreprises et du Fonds Stratégique d'Investissement. La création de la Banque Publique d'Investissement a été officialisée par la loi n°2012-1559 du 31 décembre 2012, modifiant l'ordonnance n°2005-722 du 29 juin 2005 relative à la création de l'établissement public OSEO (aujourd'hui EPIC Bpifrance, ci-après également dénommé l'« **EPIC** »), et de la SA OSEO (aujourd'hui Bpifrance Financement). BPI-Groupe SA (aujourd'hui Bpifrance SA), compagnie financière nouvellement créée est, depuis le 12 juillet 2013, détenue à parité par l'État via l'EPIC Bpifrance et la Caisse des Dépôts et Consignations. La SA OSEO (aujourd'hui Bpifrance Financement) est devenue une filiale de Bpifrance SA, au même titre que les entités regroupant l'activité de fonds propres de CDC Entreprises et du FSI, devenues Bpifrance Investissement et Bpifrance Participations.

1.2. Missions de l'EPIC Bpifrance

L'établissement public Bpifrance agit directement ou, dans le cadre de conventions passées à cet effet, par l'intermédiaire de sociétés dans lesquelles il détient une participation ou de toute société dont l'État détient, directement ou indirectement, au moins 50 % du capital. Il détient 50% moins une action du capital de Bpifrance SA., holding du groupe Bpifrance.

Il a pour objet de :

- promouvoir et soutenir l'innovation, notamment technologique, ainsi que de contribuer au transfert de technologies ;
- favoriser le développement et le financement des petites et moyennes entreprises ;
- encourager, soutenir et sécuriser les exportations françaises financées à moyen et long terme ainsi que les investissements français à l'étranger.

Par ailleurs, il opère une mission de garantie des émissions effectuées par Bpifrance Financement, filiale de Bpifrance SA.

L'État, par acte unilatéral ou par convention, les collectivités territoriales ainsi que leurs établissements publics, par convention, peuvent confier à l'établissement des missions d'intérêt général compatibles avec son objet.

L'établissement public Bpifrance est habilité à réaliser ses missions en Nouvelle-Calédonie et dans ses provinces, en Polynésie française et dans les îles Wallis et Futuna, à la demande de ces collectivités.

Le choix, l'organisation et la mise en œuvre de ces missions ainsi que celle des instruments correspondants sont prévus par convention entre les parties. Ces conventions peuvent prévoir la création d'un comité local d'orientation chargé de formuler un avis sur les modalités d'exercice par la société anonyme Bpifrance et ses filiales de leurs missions au niveau régional et sur la cohérence de leurs orientations stratégiques avec la stratégie régionale de développement économique. Il adresse ses avis aux organes régionaux de direction de la société anonyme Bpifrance.

Le groupe Bpifrance est un groupe public au service du financement et du développement des entreprises, agissant en appui des politiques publiques conduites par l'Etat et conduites par les régions. En vue de soutenir la croissance durable, l'emploi et la compétitivité de l'économie, elle :

- favorise l'innovation, l'amorçage, le développement, l'internationalisation, la mutation et la transmission des entreprises, en contribuant à leur financement en prêts et en fonds propres ;
- oriente en priorité son action vers l'entrepreneuriat féminin, les très petites entreprises, les petites et moyennes entreprises et les entreprises de taille intermédiaire, en particulier celles du secteur industriel ;
- investit de manière avisée pour financer des projets de long terme ;
- accompagne la politique industrielle nationale, notamment pour soutenir les stratégies de développement de filières ;
- participe au développement des secteurs d'avenir, de la conversion numérique et de l'économie sociale et solidaire ;
- contribue au développement des innovations technologiques et managériales ;
- apporte son soutien à la mise en œuvre de la transition écologique et énergétique ;
- favorise une mobilisation de l'ensemble du système bancaire sur les projets qu'elle soutient ;
- mène son action en coopération, en tant que de besoin, avec la Banque européenne d'investissement ;
- développe une offre de service et d'accompagnement des entreprises tout au long de leur développement ;
- peut stabiliser l'actionnariat de grandes entreprises porteuses de croissance et de compétitivité pour l'économie française.

1.3. Gouvernance

En 2019, le Conseil d'administration de l'EPIC Bpifrance a tenu sept instances (dont deux dans le cadre d'une consultation écrite).

- Dans le cadre de la réunion du 11 février 2019, le conseil a :
 - autorisé la signature des conventions nécessaires à la mise en œuvre du Fonds pour l'Innovation et l'Industrie ;
 - décidé la programmation de l'emploi des revenus du Fonds pour l'Innovation et l'Industrie et les versements au titre des exercices 2018 et 2019 du plan Nano 2022 ;
 - autorisé la signature de l'avenant n°2 à la convention relative au Programme d'Investissements d'Avenir (action « renforcement des pôles de compétitivité » et volet « projets de recherche et développement structurants des pôles de compétitivité ») ;
 - autorisé la signature de l'avenant n°4 à la convention Bourse French Tech entre l'Etat, l'INPI et Bpifrance Financement ;
 - examiné le projet de transfert de la gestion des SATT à Bpifrance ;
 - ratifié l'avenant de report n°2 au protocole d'accord relatif à la cession des parts du Fonds Ambition Numérique à Bpifrance Participations.
- Dans le cadre de la réunion du 28 mars 2019, le conseil a :
 - arrêté les comptes individuels et consolidés de l'exercice 2018 ;
 - approuvé le rapport annuel au titre de l'exercice 2018 ;
 - autorisé la signature de conventions nécessaires à la mise en œuvre du transfert de la gestion des SATT à Bpifrance ;
 - autorisé la signature d'une nouvelle version de la convention entre l'Etat et l'EPIC Bpifrance relative au Fonds pour l'Innovation et l'Industrie ;
 - autorisé la signature de conventions ou d'avenants relatifs au déploiement des accélérateurs Pays de la Loire, PME Auvergne Rhône-Alpes, Sud et Nouvelle Aquitaine (promotion 3 et 4) entre l'EPIC, Bpifrance Participations et les régions concernées ;
 - approuvé la convention portant sur l'accélérateur Transition Energétique entre l'EPIC, Bpifrance Participations et l'ADEME.
- Dans le cadre de la consultation écrite clôturée le 4 juin 2019, le conseil a :
 - ratifié l'option en faveur du paiement en actions EDF du solde du dividende de cette société au titre de l'exercice 2018 ;



- approuvé la cession de 5 612 243 actions EDF perçues par l'EPIC Bpifrance au titre du solde de dividende de l'exercice 2018 et donné mandat au Président-Directeur général de l'EPIC Bpifrance pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.
- Dans le cadre de la réunion du 4 juillet 2019, le conseil a :
 - autorisé la signature des conventions relative à l'action Grands Défis du Fonds pour l'Innovation et l'Industrie, pris les décisions relatives à la programmation de cette action au titre des exercices 2018 et 2019 et au versement des fonds au fonds de concours ;
 - approuvé le budget prévisionnel des frais de gestion du Plan Deeptech ;
 - autorisé la signature des conventions de déploiement de l'accélérateur Mode et Luxe et de l'accélérateur Bois ;
 - autorisé la signature d'un avenant à la convention relative au Programme d'Investissements d'Avenir (action « renforcement des pôles de compétitivité » et volet « projets de recherche et développement structurants des pôles de compétitivité ») ;
 - autorisé la signature d'un avenant à la convention relative au Programme d'Investissements d'Avenir (action « adaptation et qualification de la main-d'œuvre » volet « French Tech Ticket et diversité »).
- Dans le cadre de la réunion du 24 septembre 2019, le conseil a :
 - autorisé la signature de la convention de déploiement de l'accélérateur d'entreprise innovantes Boost'up Bretagne ;
 - fixé la rémunération de la garantie qui sera consentie par l'EPIC Bpifrance à Bpifrance Financement dans le cadre de ses émissions de titres de créance moyen long terme en 2020 ;
 - examiné les comptes semestriels (individuels et consolidés) de l'EPIC Bpifrance au 30 juin 2019 ;
 - autorisé la signature de la convention de partenariat « Plan investissement dans les compétences – PIC » relative aux accélérateur « Entrepreneuriat pour tous » ;
 - autorisé la signature d'un avenant à la convention signée avec le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation relative au déploiement d'un accélérateur agroalimentaire ;
 - autorisé la signature de l'avenant n°1 à la convention régionale au Programme d'Investissements d'Avenir n°3 (action « accompagnement et transformation des filières » en région Grand Est ;
 - examiné les engagements du Fonds pour l'Innovation et l'Industrie au 30 juin 2019 et la composition de la rémunération de ses actifs.
- Dans le cadre de la consultation écrite clôturée le 29 novembre 2019, le conseil a :
 - autorisé l'option en faveur du paiement en actions EDF de l'acompte sur dividende de cette société au titre de l'exercice 2019 ;
 - approuvé la cession de 7 157 157 actions EDF perçues par l'EPIC Bpifrance au titre de l'acompte sur dividende de l'exercice 2019 et donné mandat au Président-Directeur général de l'EPIC Bpifrance pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette cession.
- Dans le cadre de la réunion du 20 décembre 2019, le conseil a :
 - autorisé la garantie de l'EPIC Bpifrance afférente au plan de financement 2020 de Bpifrance Financement ;
 - approuvé le budget 2020 de l'EPIC Bpifrance ;
 - approuvé le budget prévisionnel des frais de gestion des Plans Deeptech et Grands Défis ;
 - autorisé la signature d'une convention entre l'EPIC et Bpifrance Participations relative au financement des programmes d'actions dans le cadre du dispositif Accélérateurs ;
 - autorisé la signature d'une convention de déploiement de l'accélérateur PME Grand Est (promotion 3 et 4) entre l'EPIC, Bpifrance Participations et la région concernée ;
 - approuvé la modification du règlement intérieur du Conseil d'administration ;
 - ratifié l'avenant n°1 à la convention du 20 décembre 2018 entre l'Etat et Bpifrance relative au Programme d'Investissements d'Avenir (action « intégration des SATT, incubateurs et accélérateurs »).

1.3.1. Conseil d'administration au 31 décembre 2019

Président du Conseil d'administration

Christian BODIN¹

Chef de mission de contrôle économique et financier honoraire

Administrateurs représentant l'Etat

Pierre-Louis AUTIN²

Chef du Service de l'Innovation, du transfert de technologie et de l'action régionale à la Direction Générale de la Recherche et de l'Innovation du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Marie-Anne LAVERGNE³

Chargé de participations à l'Agence des participations de l'Etat

Yann POUËZAT⁴

Sous-Directeur « Financement des Entreprises et du Marché Financier » à la Direction Générale du Trésor

Alban HAUTIER⁵

Sous-Directeur de la 3^{ème} sous-direction de la Direction du Budget

Naomi PERES⁶

Secrétaire générale adjointe du Secrétariat Général pour l'Investissement

Invité

Emanuel CHARRON

Chef de la Mission de Contrôle des Activités Financières et Commissaire du Gouvernement auprès de Bpifrance

1.3.2. Direction générale

Directeur Général

Christian BODIN

1.4. Mandats du Président-Directeur Général et des administrateurs

Président-Directeur Général

Christian BODIN

Censeur au Conseil d'administration de l'Agence Nationale pour la Recherche.

Administrateurs représentant l'Etat

Pierre-Louis AUTIN

Administrateur représentant l'Etat au Conseil d'administration de la SAS France Brevets

Marie-Anne LAVERGNE

Membre représentant l'Etat au Conseil de surveillance de la Banque Postale.

Yann POUËZAT

Administrateur représentant l'Etat au Conseil d'administration de l'Institut pour le Financement du Cinéma et des Industries Culturelles (IFCIC).

¹ Nommé par Décret du Président de la République en date du 2 mai 2019.

² Nommé par décret en date du 8 octobre 2018

³ Nommée par décret en date du 30 septembre 2019

⁴ Nommé par décret en date du 8 octobre 2018

⁵ Nommé par décret en date du 11 mars 2019

⁶ Nommée par décret en date du 31 décembre 2019



Représentant de l'Etat au Conseil d'administration de Bpifrance Financement

Alban HAUTIER

Administrateur au Conseil d'administration de l'Agence Nationale pour la Recherche
Représentant du Commissaire du Gouvernement au Conseil d'administration de Business France

Naomi PERES

Aucun autre mandat

1.5. Commissaires aux comptes au 31 décembre 2019

Mazars

Représenté par
Matthew BROWN
61 rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles.

Le mandat de Mazars a été renouvelé par le Conseil d'administration le 12 mai 2017, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'exercice 2022.

KPMG S.A.

Représenté par Ulrich SARFATI
2, avenue Gambetta
92066 Paris La Défense Cedex

Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles.

KPMG SA a été nommé par le Conseil d'administration le 12 mai 2017, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'exercice 2022.

1.6. Rapport d'activité au titre de l'exercice 2019

1.6.1. Faits marquants de l'EPIC Bpifrance et du Groupe Bpifrance

(i) Faits marquants au titre de l'exercice 2019

Faits marquants concernant l'EPIC Bpifrance

Premiers décaissements effectués par le Fonds pour l'innovation et l'industrie

Si 2018 a été l'année de création du FII, l'année 2019 aura été celle des premiers décaissements. Pour ce faire notamment, 3 nouvelles conventions ont été conclues en 2019 :

- avec le ministère de l'Economie et des Finances pour le plan Nano 2022 en date du 12 février 2019
- avec Bpifrance Financement pour les Grands défis en date du 1er mars 2019
- avec l'ANR pour les Grands défis en date du 24 septembre 2019

Ces conventions ont été accompagnées par des décaissements à destination des opérateurs des dispositifs d'innovation financés par le FII pour un montant de 110,5 M€ en 2019.

L'EPIC Bpifrance, en charge de la gestion des SATT

L'EPIC Bpifrance est depuis le 19 août 2019, et la signature de la convention cadre Etat-ANR-EPIC Bpifrance, le nouvel opérateur en charge de la gestion et du suivi des SATT (Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies).

Ce nouveau rôle se traduit également par la reprise par l'EPIC Bpifrance de la gestion des participations dans les SATT de la Caisse des Dépôts.

Gouvernance et vie de l'EPIC Bpifrance

L'EPIC Bpifrance a été présidé par Pierre LEPETIT, inspecteur général des finances honoraire, jusqu'au 1^{er} mai 2019.

Le décret n°2019-1359 modifiant les statuts de l'EPIC Bpifrance a été publié au Journal Officiel le 15 décembre 2019.

Faits marquants concernant le Groupe Bpifrance

Les faits marquants, de même que l'activité, les comptes au 31 décembre 2019 et les perspectives 2020 de Bpifrance SA et ses filiales sont consultables dans les rapports annuels des entités concernées, publiés sur le site internet de Bpifrance (www.bpifrance.fr, rubrique « Investisseurs »).

(ii) Faits marquants postérieurs à la clôture de l'exercice 2019

Depuis la clôture de l'exercice 2019, est apparue la pandémie du Coronavirus, atteignant, rapidement, les principales économies assurant la croissance mondiale. Celle-ci ne remet pas en cause les comptes 2019 présentés ici.

L'EPIC Bpifrance porte la participation que l'Etat détient dans Bpifrance (bloc général). Par ailleurs, il a été doté de titres Thalès et EDF dans le cadre du de la création du Fonds pour l'Innovation et l'Industrie (bloc FII).

S'agissant du bloc général, le groupe Bpifrance continue d'assurer, aux côtés des entrepreneurs, les missions qui fondent son action de soutien de l'économie, en particulier durant cette phase de ralentissement important de l'économie. Sous l'égide des Pouvoirs Publics, avec la participation des Régions et des banques partenaires, Bpifrance engage des mesures exceptionnelles afin d'aider les entreprises touchées à surmonter les difficultés économiques liées à l'épidémie du Coronavirus. Ces mesures sont détaillées et accessibles via un numéro vert et le site internet, Bpifrance assumant pleinement son rôle de Banque Promotionnelle Nationale, outil de la Politique Economique de l'Etat.

A la date de dépôt de ce rapport, les conséquences de cette pandémie sur les résultats 2020 du groupe Bpifrance sont difficiles voire impossibles à quantifier, en particulier s'agissant des postes de bilan correspondant aux métiers d'investisseur en fonds propres comme de bailleur de fonds. La vitesse de diffusion des mesures de soutien économique arrêtées par les Etats comme par la BCE, est, aujourd'hui, encore inconnue.

En fonction de la capacité de résistance des entreprises, comme du marché des capitaux, le bilan de Bpifrance est notamment exposé aux variations de valorisations des titres à revenu fixe ou variable en portefeuille, à l'évolution du risque de crédit attaché au portefeuille de prêt à la Clientèle, à l'évolution des conditions de marché dans lesquelles il se refinance. Ces évolutions auront mécaniquement leur traduction dans les comptes 2020 de l'EPIC Bpifrance.

La conduite des activités de Bpifrance, durant cette phase de confinement, est opérée dans le cadre du Plan de Continuité, s'appuyant sur le travail à distance.

L'engagement élevé des collaborateurs permet d'assurer la Mission Publique auprès des PME/ETI.

S'agissant du bloc FII, la variation de valeur des titres Thalès et EDF portés dans le cadre du FII pourrait avoir des impacts significatifs dans les comptes individuels et consolidés de l'EPIC au titre de l'exercice 2020. La capacité de financement du FII pourrait être affectée si la politique de distribution de dividendes d'EDF et de Thalès venait à être modifiée.

1.6.2. Activité et chiffres clés

Les ressources de l'EPIC Bpifrance lui permettant d'exercer son activité sont constituées par :

- le montant des rémunérations qui lui sont versées par les sociétés dans lesquelles il détient une participation ou toute société dont l'Etat détient, directement ou indirectement, au moins 50 % du capital, en paiement des prestations et services qu'il assure pour leur compte ;
- les dividendes et autres produits des participations qu'il détient dans les sociétés dans lesquelles il détient une participation ;
- la rémunération des missions qu'il exerce directement en son nom propre ou pour compte de tiers ;
- des concours financiers de l'Etat et des collectivités territoriales ou de leurs établissements publics ;
- tous autres concours financiers.



L'EPIC Bpifrance peut en outre procéder à une offre au public de titres financiers et émettre tout titre représentatif d'un droit de créance.

L'EPIC Bpifrance exerce quatre missions principales :

- il porte la participation de l'Etat, avec la Caisse des Dépôts, dans le capital de Bpifrance SA et a veillé en 2019 à cet effet à la bonne utilisation du patrimoine de l'Etat ;
- il opère une mission de garantie des émissions effectuées par Bpifrance Financement, filiale de Bpifrance SA ;
- il est opérateur dans la mise en œuvre de conventions conclues avec l'Etat, notamment dans le cadre du PIA ;
- il porte à son bilan les actifs constitutifs du Fonds pour l'Innovation et l'Industrie et en gère les dispositifs.

Les engagements en garantie de l'EPIC Bpifrance auprès de Bpifrance Financement représentent un montant de 37,0 Md€ au 31 décembre 2019 qui se décompose de la manière suivante :

- 25,5 Md€ au titre d'emprunts obligataires effectués dans le cadre des programmes EMTN ;
- 1,5 Md€ au titre d'emprunts bilatéraux, pour l'essentiel, auprès de la Caisse des Dépôts, et pour le solde auprès de banques commerciales collectant des ressources LDD et d'institutions internationales (KfW et Banque du Conseil de l'Europe) ;
- 4 Md€ au titre du programme NEU MTN ;
- 6 Md€ au titre du programme NEU CP/ EUR CP.

Le recrutement de ressources obligataires enregistre une forte hausse par rapport à 2018 (+44%), avec un total d'émissions sur l'année de 4,0 Md€ en 2019 :

2019	Type opération	Date émission	Date échéance	Durée	Nominal (M€)
Trim 1	Syndication	31/01/2019	25/11/2023	5	1 500
Trim 2	Placement privé - retap	24/05/2019	26/09/2028	9	100
	Placement privé - retap	18/06/2019	25/05/2030	11	50
Trim 3	Syndication	02/07/2019	25/05/2026	7	750
	Placement privé - retap	11/07/2019	25/05/2030	11	100
	Placement privé - retap	24/07/2019	26/09/2028	9	50
	Syndication	17/09/2019	26/09/2029	10	1 250
Trim 4	Placement privé - retap	14/10/2019	26/09/2028	9	50
	Placement privé - retap	17/10/2019	24/10/2024	5	50
	Placement privé - retap	28/11/2019	04/12/2021	2	50
	Placement privé	05/12/2019	25/11/2024	5	50
Total EMTN 2019					4 000

Le prospectus qui régit ce programme a fait l'objet d'un supplément en date du 14 juin 2019 pour indiquer que le plafond du programme EMTN a été porté de 30 à 35 Md€.

L'encours des refinancements interbancaires à court terme (certificats de dépôts et titres donnés en pension livrée) de Bpifrance Financement s'établit à 9,9 Md€ au 31 décembre 2019, contre 10,7 Md€ au 31 décembre 2018, soit une diminution de 7%. Cette diminution est notamment due au développement des titres donnés en pension qui s'élèvent à 6,2 Md€ au 31 décembre 2019, contre 6,8 Md€ au 31 décembre 2018, soit une diminution de 9%. Les encours des certificats de dépôt atteignaient quant à eux un montant de 3,7 Md€ au 31 décembre 2019, contre un montant de 3,9 Md€ au 31 décembre 2018.

1.6.3. Perspectives pour 2020

En 2020, l'EPIC Bpifrance continuera d'assurer sa mission d'intérêt général, à savoir, promouvoir et soutenir l'innovation, contribuer au transfert de technologies et favoriser le développement et le financement des PME.

Cette action sera poursuivie en particulier au travers des conventions conclues par l'EPIC Bpifrance et Bpifrance SA en application des I et III de l'article 6 de l'ordonnance n°2005-722 du 29 juin 2005 et par la garantie du plan de financement 2020 de Bpifrance Financement. Ce plan autorise la conclusion d'opérations d'endettement à moyen et long terme pour un montant maximum de 9,1 Md€ et un montant cible de 5,9 Md€ en nominal, réalisable par emprunt obligataire sous programmes EMTN/NEU MTN et par emprunts bilatéraux, en euros ou dans leur contrevalet en devises.

1.6.4. Données financières et résultats de l'EPIC Bpifrance

Les comptes consolidés

La présentation des comptes consolidés suit les règles applicables aux sociétés industrielles et commerciales, conformément au décret n° 2015-1498 du 18 novembre 2015 portant statuts de l'établissement public Bpifrance et définissant les modalités particulières du contrôle de l'Etat.

Les comptes consolidés de l'EPIC Bpifrance comprennent les comptes consolidés de Bpifrance par mise en équivalence ainsi que les comptes de l'entité mère. Le total du bilan représente un montant de 29,9 Md€ en 2019 contre 30,7 Md€ en 2018. Cette diminution est principalement liée à l'évolution des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (-148,4 M€ en 2019 contre 1 631,5 M€ en 2018).

Le résultat consolidé de l'EPIC Bpifrance comprend les opérations propres de l'entité mère soit notamment :

- les produits financiers du F2I pour 260,6 M€ (dividendes et intérêt du compte courant de l'Etat) ;
- les produits issus des commissions de garantie Bpifrance Financement pour 39,2 M€;
- les charges de dépréciations de créances du F2I pour 88,4 M€.

Pour rappel, une charge de 300 M€ avait été constatée en 2018 dans la partie « Autres produits et charges opérationnels) au titre de l'abondement des fonds de garantie de Bpifrance.

Le résultat consolidé est complété par l'intégration de la quote-part de résultat de Bpifrance pour un montant de 478,2 M€ en 2019 (contre 500,8 M€ en 2018). Les dividendes perçus de Bpifrance sont neutralisés du fait de la mise en équivalence.

Le résultat net part du groupe est donc de 660,5 M€ en 2019 contre 485,6 M€ en 2018.

Les comptes individuels

Les comptes individuels publiés de l'EPIC Bpifrance sont présentés conformément au Plan Comptable Général. Ils sont retraités selon un format bancaire pour être intégrés aux comptes consolidés.

Ils se caractérisent cette année par l'encaissement d'un acompte sur dividendes et d'un dividende, tous deux versés par Bpifrance SA pour 208,5 M€, de la rémunération des actifs adossés au FII composée des dividendes versés par EDF et TSA (220,8 M€) et du placement de la trésorerie estimé à 39,6 M€. Ces montants, comptabilisés dans le résultat financier, viennent s'ajouter à 39,2 M€ qui représentent la rémunération de la garantie consentie à Bpifrance Financement dans le cadre de ses émissions de titres de créance. Les revenus nets de l'EPIC Bpifrance sont diminués des dépréciations de créances constatées sur l'actif du F2I pour 88,4 M€ ainsi que par le financement de l'activité d'Accompagnement de Bpifrance Investissement (8,3 M€).

Les charges d'exploitation de l'EPIC Bpifrance (6,2 M€) représentent principalement le prélèvement des intérêts capitalisés dans le fonds de réserve (3,5 M€) et crédités dans les fonds de garantie conformément à l'article 3-1 de la convention de constitution et de fonctionnement des fonds de réserve. Le solde des charges d'exploitation correspond essentiellement, à la facturation de moyens mis à disposition par Bpifrance Financement et Bpifrance Investissement à l'EPIC Bpifrance (qui n'emploie pas de salarié) et à la cotisation à la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

Le résultat exceptionnel est constitué par les opérations de paiement des dividendes EDF en action qui ont entraîné une moins-value de 20,7 M€ (application de la méthode FIFO).



Le résultat net s'élève à 377,2 M€.

L'EPIC Bpifrance dispose d'un bilan qui s'établit à 29,6 Md€ contre 28,9 Md€ au 31/12/2018. Ses engagements hors bilan (qui traduisent les garanties données) sont en hausse de 3,7 Md€, à 37,0 Md€. (33,3 Md€ au 31/12/2018).

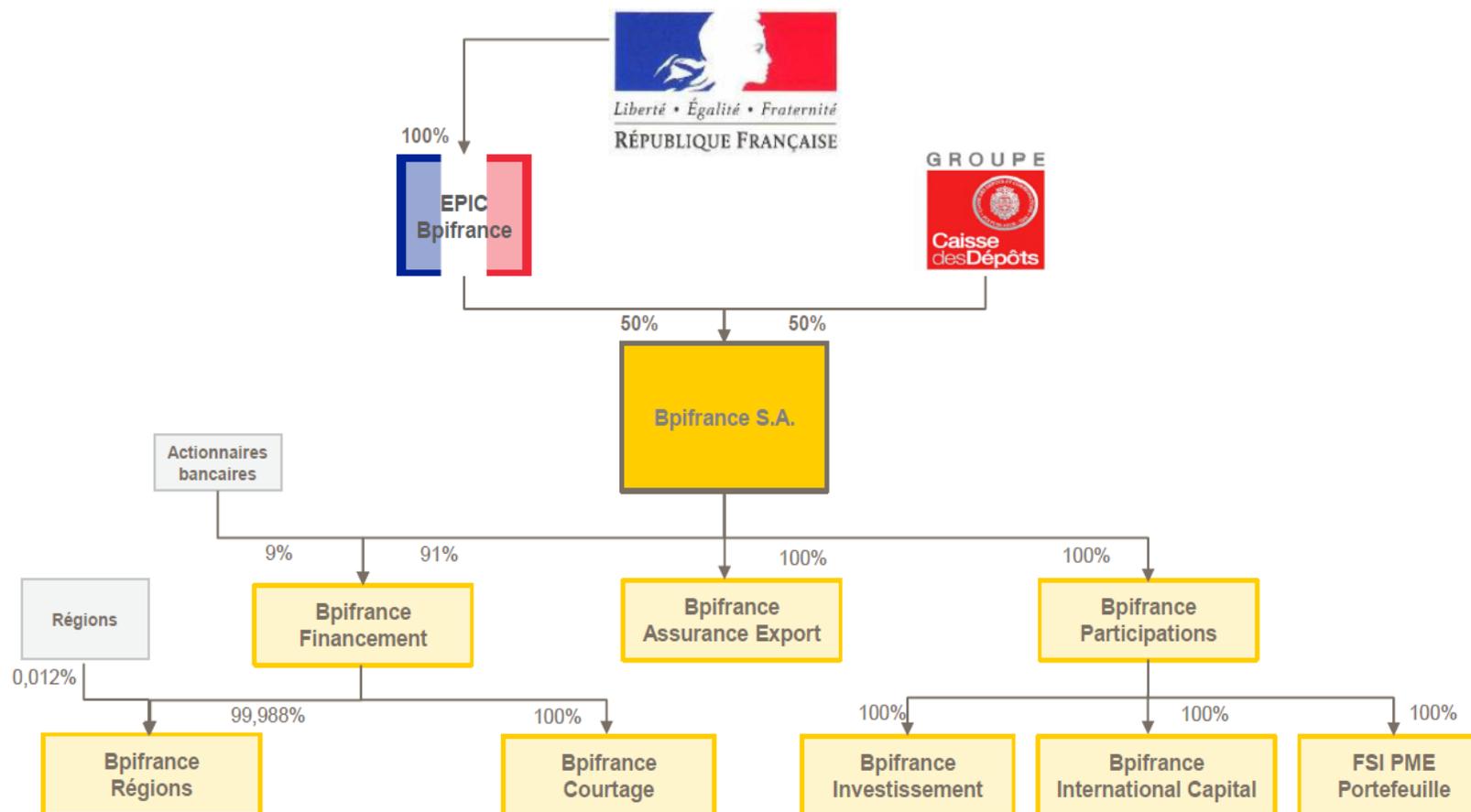
A l'actif, la participation de l'EPIC Bpifrance dans Bpifrance SA s'élève à 10,4 Md€, en hausse de 205 M€ du fait de l'augmentation de capital liée à l'opération « Fonds Ambition Numérique ». Cette participation est complétée par les nouveaux engagements de souscription pour le fonds MC3 (160 M€), le fonds FTS (100 M€) et par les nouvelles créances nettes relatives à l'activité du F2I (54 M€). Le montant des participations dans EDF et TSA est de 9,2 Md€ au 31/12/2019 en baisse de 20,7 M€ par rapport au 31/12/2018 (Cf résultat exceptionnel).

Par le Président-Directeur général de l'EPIC Bpifrance,

Le 17 mars 2020

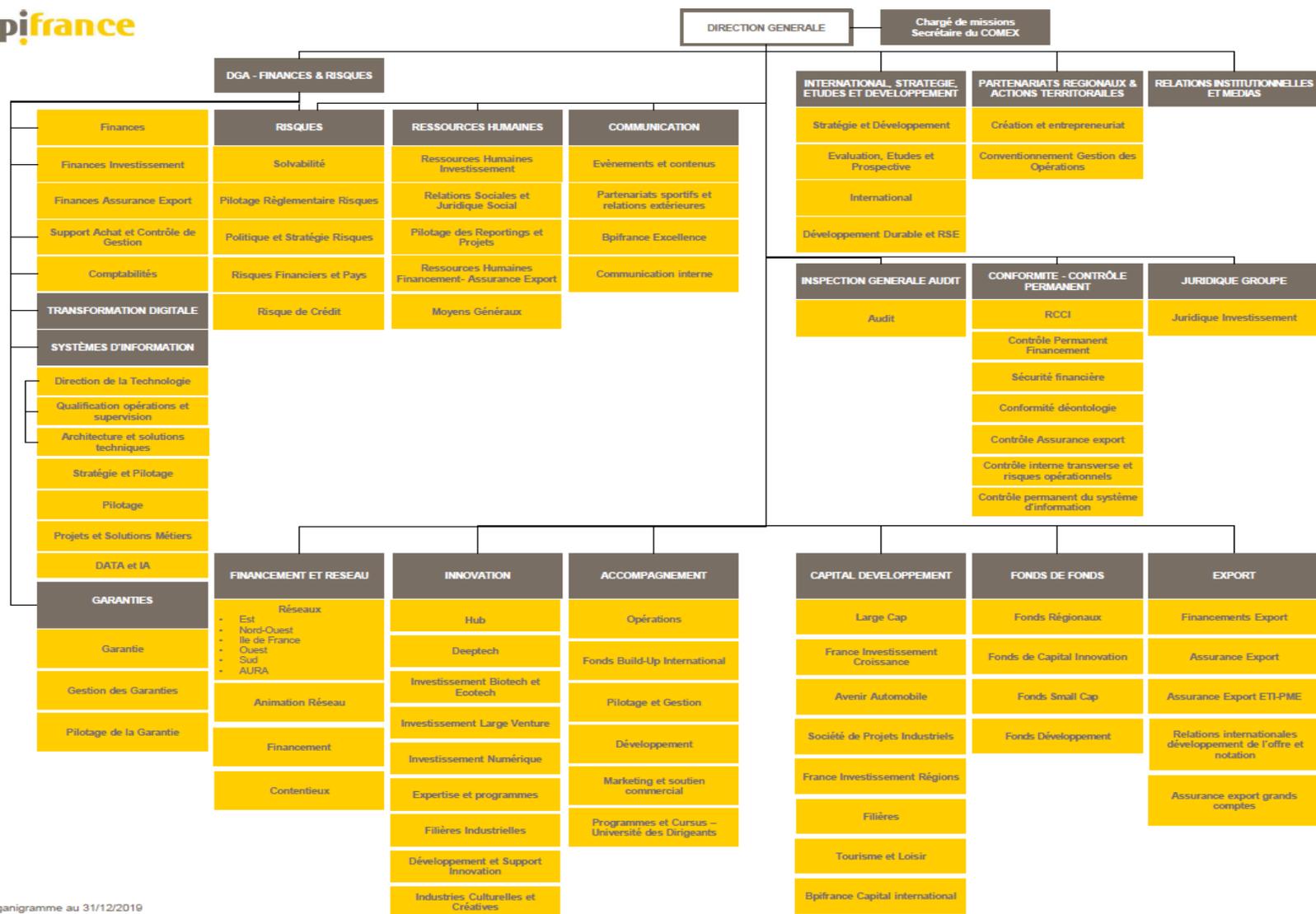
2. ORGANIGRAMMES DE BPIFRANCE

2.1. Organigramme capitalistique du groupe Bpifrance



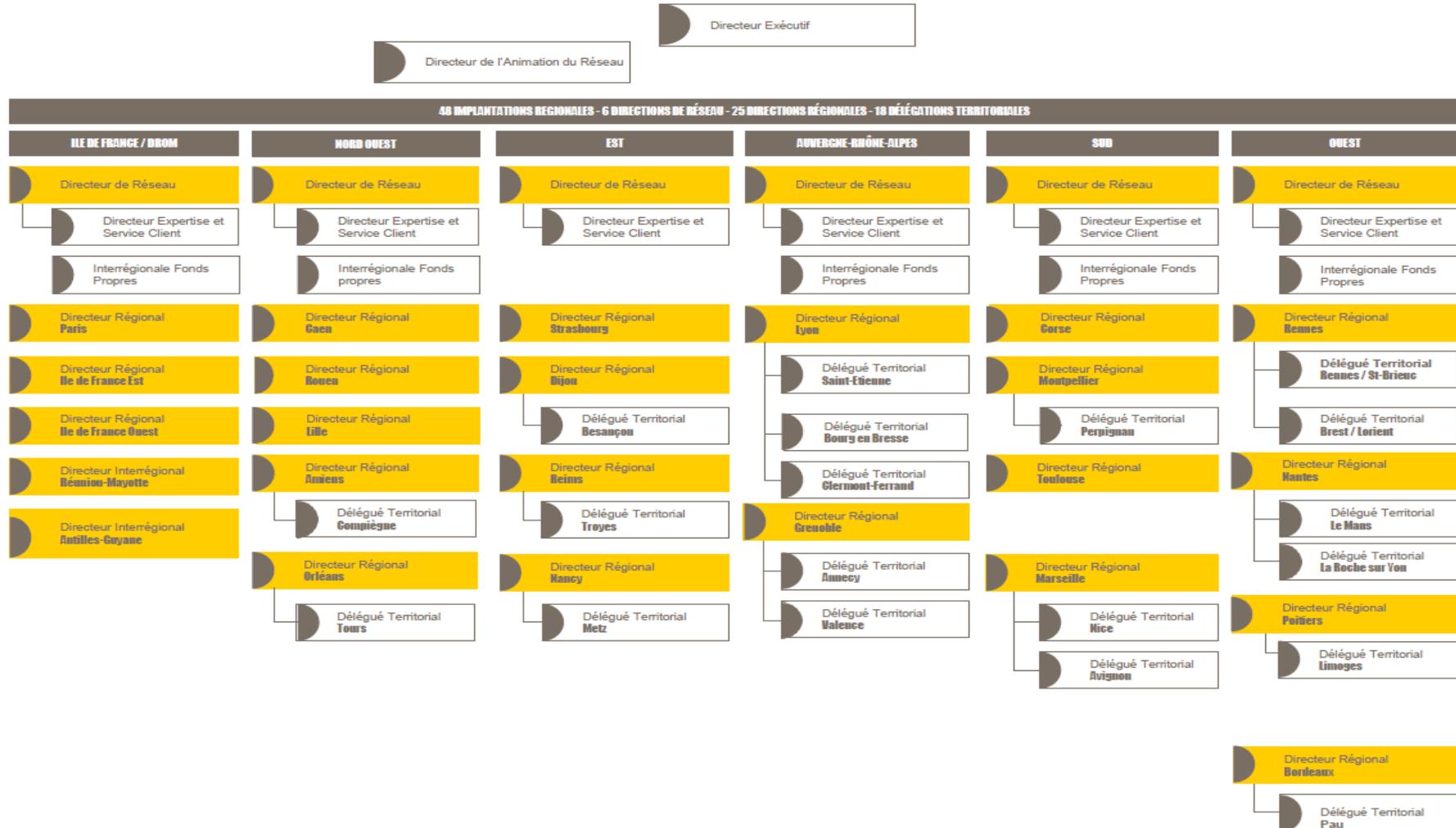


2.2. Organigramme fonctionnel



Organigramme au 31/12/2019

2.3. Organigramme du Réseau



3. COMPTES CONSOLIDÉS

Bilan consolidé publiable de l'EPIC Bpifrance

ACTIF (en millions d'euros)	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Ecart d'acquisition		0,0	0,0
Immobilisations incorporelles		0,0	0,0
Immobilisations corporelles		0,0	0,0
Immeubles de placement		0,0	0,0
Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres	6.1	8 993,9	11 008,6
Participations dans les entreprises mises en équivalence	6.2	12 376,4	11 421,8
Autres actifs financiers non courants	6.3	3 667,2	4 117,8
Actifs d'impôts différés		10,6	0,0
ACTIFS NON COURANTS		25 048,1	26 548,2
Créances clients et créances diverses	6.4	1 101,3	1 088,0
Actifs d'impôts courants		10,3	0,0
Autres actifs financiers courants	6.3	517,1	210,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.5	3 209,9	2 846,4
ACTIFS COURANTS		4 838,6	4 144,8
Actifs destinés à être cédés		0,0	0,0
TOTAL DE L'ACTIF		29 886,7	30 693,0

Bilan consolidé publiable de l'EPIC Bpifrance

PASSIF (en millions d'euros)	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Capital et réserves liées		20 873,4	20 667,7
Réserves consolidées		2 827,7	2 179,0
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		-148,4	1 631,5
Résultat		660,5	485,6
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		24 213,2	24 963,8
Intérêts minoritaires		0,0	0,0
CAPITAUX PROPRES		24 213,2	24 963,8
Dettes financières auprès des Etablissements de crédit	6.6	4,7	6,4
Dettes financières diverses	6.7	1 341,6	1 841,6
Passifs d'impôts différés		0,0	65,9
PASSIFS NON COURANTS		1 346,3	1 913,9
Dettes financières auprès des Etablissements de crédit	6.6	2,3	2,5
Dettes financières diverses	6.7	514,7	207,9
Autres passifs financiers	6.8	3 775,0	3 560,5
Passifs d'impôts courants		0,0	11,6
Dettes fournisseurs et dettes diverses	6.9	35,2	32,8
PASSIFS COURANTS		4 327,2	3 815,3
Passifs destinés à être cédés		0,0	0,0
TOTAL DU PASSIF		29 886,7	30 693,0

Compte de résultat consolidé publiable de l'EPIC Bpifrance

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Produits de l'activité ordinaire		0,0	0,0
Autres produits et charges de l'activité		0,0	0,0
Impôts et taxes	7.1	-1,4	-1,1
Charges de personnel		0,0	0,0
Achats consommés et charges externes	7.1	-13,1	-5,4
Dotations aux amortissements		0,0	0,0
Dotations ou reprises de provisions		0,0	0,0
Autres produits et charges d'exploitation		0,0	0,0
RESULTAT OPERATIONNEL AVANT AUTRES PRODUITS ET CHARGES		-14,5	-6,5
Pertes de valeur sur les entreprises mises en équivalence		0,0	0,0
Autres produits et charges opérationnels	7.2	0,0	-300,0
RESULTAT OPERATIONNEL		-14,5	-306,5
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	7.5	478,2	500,8
RESULTAT OPERATIONNEL APRES QUOTE-PART DU RESULTAT NET DES ENTREPRISES MEE		463,7	194,3
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	7.3	39,6	42,8
Coût de l'endettement financier brut	7.3	-39,6	-42,8
Coût de l'endettement financier net		0,0	0,0
Autres produits et charges financiers	7.4	214,9	315,9
Impôts		-18,1	-24,6
RESULTAT NET avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession		660,5	485,6
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		0,0	0,0
RESULTAT NET		660,5	485,6
Intérêts minoritaires		0,0	0,0
RESULTAT NET - PART DU GROUPE		660,5	485,6

**Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement
en capitaux propres de l'EPIC Bpifrance**

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
RESULTAT NET	660,5	485,6
Eléments pouvant être reclassés (recyclables) en résultat net		
<i>Ecart de conversion</i>	0,0	0,0
<i>Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>	0,0	0,1
<i>Réévaluation des instruments dérivés de couverture d'éléments recyclables</i>	0,0	0,0
<i>Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence</i>	10,3	-6,0
<i>Autres éléments comptabilisés par capitaux propres et recyclables</i>	0,0	0,0
<i>Impôts liés</i>	0,0	0,0
Eléments ne pouvant pas être reclassés (non recyclables) en résultat net		
<i>Réévaluation des immobilisations</i>	0,0	0,0
<i>Réévaluation (ou écarts actuariels) au titre des régimes à prestations définies</i>	0,0	0,0
<i>Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers ayant fait l'objet d'une option de comptabilisation à la juste valeur par résultat</i>	0,0	0,0
<i>Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres</i>	-2 007,5	1 710,9
<i>Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence non recyclables</i>	479,4	-391,4
<i>Autres éléments comptabilisés par capitaux propres non recyclables</i>	0,0	0,0
<i>Impôts liés</i>	76,6	-65,9
TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	-1 441,2	1 247,7
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	-780,7	1 733,3
* Dont part du groupe	-780,7	1 733,3
* Dont part des intérêts minoritaires	0,0	0,0

Variation des capitaux propres (part du groupe)

	Capital et réserves liées	Réserves	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Affectation	Total
(en millions d'euros)					
Situation au 31 décembre 2017	9 082,1	1 552,1	221,6		10 855,8
Résultat 2017				699,3	699,3
Résultat affecté aux réserves	0,0	699,3	0,0	-699,3	0,0
Impact Reclassements FTA IFRS9	0,0	37,5	24,7	0,0	62,2
Impact Retraitements FTA IFRS9	0,0	-12,8	41,7	0,0	28,9
Distribution de dividendes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Variation gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0,0	-101,7	1 338,5	0,0	1 236,8
<i>Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres</i>	0,0	0,0	1 233,4	0,0	1 233,4
<i>Cession d'instruments financiers en JV OCI</i>	0,0	-105,0	105,0	0,0	0,0
<i>Variation de valeur des instruments financiers rapportées au résultat</i>	0,0	3,4	0,0	0,0	3,4
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	0,0	0,0	13,6	0,0	13,6
Ecarts de conversion	0,0	0,0	-2,4	0,0	-2,4
Autres mouvements	0,0	4,6	-6,1	0,0	-1,5
Augmentation de capital	11 585,6	0,0	0,0	0,0	11 585,6
Situation au 31 décembre 2018	20 667,7	2 179,0	1 631,5	0,0	24 478,2
Résultat 2018				485,6	485,6
Résultat affecté aux réserves	0,0	485,6	0,0	-485,6	0,0
Distribution de dividendes	0,0	-165,0	0,0	0,0	-165,0
Variation gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0,0	331,8	-1 784,9	0,0	-1 453,1
<i>Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres non recyclables</i>	0,0	0,0	-1 451,1	0,0	-1 451,1
<i>Cession d'instruments financiers en JV OCI</i>	0,0	331,8	-331,8	0,0	0,0
<i>Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres recyclables</i>	0,0	0,0	-2,0	0,0	-2,0
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	0,0	0,0	-5,9	0,0	-5,9
Ecarts de conversion	0,0	0,0	12,2	0,0	12,2
Autres mouvements	0,0	-3,7	-1,3	0,0	-5,0
Augmentation de capital	205,7	0,0	0,0	0,0	205,7
Situation au 31 décembre 2019	20 873,4	2 827,7	-148,4	0,0	23 552,7
Résultat 2019				660,5	660,5

Tableau des flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Le **flux net de trésorerie généré par l'activité** est représentatif des activités génératrices de produits du groupe.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, des immobilisations corporelles et incorporelles et des immeubles de placement.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** correspond à la trésorerie et équivalents de trésorerie (cf note 6.5).

Tableau des flux de trésorerie de l'EPIC Bpifrance

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Résultat net consolidé	660,5	485,6
Dotations nettes aux amortissements et provisions	0,0	0,0
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	0,0	0,0
Autres produits et charges calculés	0,0	0,0
Plus et moins-values de cession	0,0	0,0
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-478,2	-500,8
Dividendes (titres non consolidés)	220,8	264,9
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	0,0	0,0
Coût de l'endettement financier net	0,0	0,0
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	18,1	24,6
Autres mouvements (spécifiques aux fonds de garantie)	0,0	0,0
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt (A)	421,2	274,3
Impôts versés (B)	-32,8	-1,6
Variation du B.F.R. lié à l'activité (C)	-11,0	-522,7
Flux net de trésorerie généré par l'activité (D) = (A+B+C)	377,4	-250,0
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	0,0	0,0
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	0,0	0,0
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	-120,7	-9 421,8
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	120,7	120,7
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	208,5	280,0
Variation des prêts et avances consentis	144,0	-1 671,2
Autres flux liés aux opérations d'investissement	-426,5	-949,4
Total flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (E)	-74,0	-11 641,7
Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentation de capital	205,7	11 585,6
* versées par les actionnaires de la société mère	205,7	11 585,6
* versées par les minoritaires des sociétés intégrées	0,0	0,0
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice	-165,0	0,0
* dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-165,0	0,0
* dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	0,0	0,0
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	500,0	192,3
Remboursements d'emprunts	-693,9	-117,6
Intérêts financiers nets versés	-1,1	-0,3
Autres flux liés aux opérations de financement	214,4	751,9
Total flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (F)	60,1	12 411,9
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (D+E+F)	363,5	520,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	2 846,4	2 326,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	3 209,9	2 846,4
Variation de la trésorerie nette	363,5	520,2

Annexe comptable

●	NOTE 1 - FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	25
●	NOTE 2 - NORMES COMPTABLES APPLICABLES	25
●	NOTE 3 - PRINCIPES ET METHODES DE CONSOLIDATION	26
●	NOTE 4 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION	28
●	NOTE 5 - PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION	28
●	NOTE 6 - NOTES RELATIVES AU BILAN	33
●	NOTE 7 - NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	37
●	NOTE 8 - EXPOSITION, GESTION ET MESURE DES RISQUES	39
●	NOTE 9 - INFORMATIONS A FOURNIR SUR LES INTERETS DETENUS DANS D'AUTRES ENTITES	43
●	NOTE 10 – REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION	45
●	NOTE 11 - INFORMATION SECTORIELLE	46
●	NOTE 12 – ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE	46
●	NOTE 13 - AUTRES INFORMATIONS	47

- **Note 1 - Faits significatifs de l'exercice et événements postérieurs à la clôture**

1.1. Faits significatifs de l'exercice

Acquisition par Bpifrance Participations de CDC IC et du Fonds Ambition Numérique

Bpifrance Participations a acquis l'ensemble des parts de l'entité CDC IC détenue par le groupe Caisse des dépôts et l'ensemble des parts du Fonds Ambition Numérique détenu par l'Etat français. Différentes entités du groupe Bpifrance sont intervenues dans cette opération.

Bpifrance Participations acquiert CDC IC le 14 décembre 2018 et le Fonds Ambition Numérique le 21 mars 2019, en bénéficiant d'un crédit-vendeur consenti par le groupe Caisse des dépôts et par l'EPIC Bpifrance. L'EPIC Bpifrance avait été préalablement doté par l'Etat du Fonds Ambition Numérique pour un montant de 205,7 millions d'euros, le 11 février 2019.

Après rééquilibrage des créances, le groupe Caisse des dépôts et l'EPIC Bpifrance apportent à Bpifrance SA leurs créances détenues envers Bpifrance Participations sur le prix d'acquisition de ces parts, en contrepartie d'une augmentation de capital d'un montant de 411,4 millions d'euros réalisée en date du 15 mai 2019. Une augmentation de capital de Bpifrance Participations du même montant, libérée par compensation avec les créances apportées à Bpifrance SA, est réalisée en date du 30 juillet 2019 afin de finaliser l'opération.

1.2. Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture des comptes.

- **Note 2 - Normes comptables applicables**

2.1 Normes comptables applicables au 31 décembre 2019

Les états financiers consolidés 2019 sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne et applicable au 31 décembre 2019.

L'interprétation IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux » précise les modalités de prise en compte de l'incertitude relative aux traitements fiscaux appliqués dans la détermination du bénéfice imposable. Il convient de déterminer la probabilité pour que le traitement fiscal retenu soit accepté par l'administration fiscale, en supposant que celle-ci procédera à un contrôle exhaustif et disposera, lors de ce contrôle, de toutes les informations pertinentes. S'il existe un doute sur l'acceptation du traitement fiscal par l'administration fiscale en vertu de la législation fiscale, alors ce traitement fiscal est dit incertain.

Les incertitudes fiscales sont inscrites suivant leur sens dans les rubriques « Actifs d'impôts courants » et « Actifs d'impôts différés » ou « Passifs d'impôts courants » et « Passifs d'impôts différés ». Les produits et charges relatifs aux risques fiscaux sur l'impôt sur les bénéfices sont présentés dans le poste « Impôts ».

L'entrée en vigueur au 1er janvier 2019 de l'interprétation IFRIC 23 n'a pas eu d'impact matériel sur les comptes.

Les autres normes, amendements et interprétations d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2019 n'ont pas eu d'incidence matérielle sur les comptes au 31 décembre 2019.

Le groupe n'applique pas les normes, interprétations et amendements dont l'application n'est qu'optionnelle à ce jour.

2.2 Normes comptables que le groupe appliquera dans le futur

L'Union européenne a adopté de nouvelles normes qui entreront en vigueur de manière obligatoire à partir du 1er janvier 2020.

L'application de ces nouvelles dispositions ne devrait pas avoir d'incidence matérielle sur les comptes consolidés du groupe.

● Note 3 - Principes et méthodes de consolidation

En application du règlement CE n°1606/2002, les comptes consolidés du groupe sont établis selon les normes comptables internationales IAS/IFRS en vigueur au sein de l'Union européenne au 31 décembre 2019.

3.1. Principes de consolidation

Principe général

Les états financiers consolidés de l'EPIC Bpifrance regroupent l'ensemble des entreprises que le groupe contrôle ou sur lesquelles il exerce une influence notable.

Notion de contrôle

La notion de contrôle s'apprécie quelle que soit la nature des liens entre le groupe et l'entité faisant l'objet d'un investissement. Le contrôle se caractérise lorsque le groupe est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient.

Par conséquent le groupe contrôle une filiale si et seulement si tous les éléments suivants sont réunis :

- Le groupe dispose du pouvoir, lorsque qu'il est en possession des droits effectifs à diriger les activités pertinentes de la filiale,
- Le groupe est exposé ou a droit à des rendements variables, lorsque les rendements peuvent varier selon la performance de la filiale,
- Le groupe a la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influer sur le montant des rendements variables qu'il obtient.

Le contrôle conjoint est le partage contractuel du contrôle exercé sur un partenariat qui peut être soit une activité conjointe soit une coentreprise. Ce contrôle conjoint n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de l'entreprise associée, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces politiques. Cette situation est présumée lorsque le groupe détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote. Elle peut également résulter, par exemple, d'une représentation au sein du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent, d'une participation au processus d'élaboration des politiques, de transactions significatives entre le groupe et l'entreprise associée, d'échange de personnel de direction ou de fourniture d'informations techniques essentielles.

3.2. Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation résultent de la nature du contrôle exercé par le groupe sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité.

Les comptes des entreprises sous contrôle exclusif, y compris les entreprises à structure de comptes différente, sont consolidés par la méthode de l'intégration globale.

Les participations sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable sont comptabilisées par la méthode de la mise en équivalence.

3.3. Participations dans les entreprises mises en équivalence

La méthode de mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part que le groupe détient dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées. Le compte de résultat reflète la quote-part du groupe dans les résultats des entreprises mises en équivalence.

La totalité de la participation mise en équivalence (y compris les écarts d'acquisition) fait l'objet d'un test de dépréciation selon les dispositions de la norme IAS 36 relative à la dépréciation d'actifs, s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de la participation et que ces événements ont un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés de la participation, qui peut être estimée de manière fiable.

La valeur comptable de la participation mise en équivalence est alors comparée à sa valeur recouvrable, à savoir la valeur la plus élevée entre d'une part la valeur d'utilité et d'autre part la juste valeur diminuée des coûts de vente.

Lorsqu'une dépréciation est constatée, elle est affectée à la participation mise en équivalence au bilan, ce qui autorise la reprise ultérieure de la dépréciation en cas d'amélioration de la valeur d'utilité ou de la valeur de marché.

3.4. Règles de consolidation

Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués lorsqu'ils sont significatifs.

Les dividendes intragroupes, les provisions sur titres consolidés, les plus-values d'opérations de cession interne et les amortissements dérogatoires sont neutralisés à hauteur de la quote-part détenue pour les entreprises mises en équivalence.

Écarts d'acquisition

Les actifs, passifs, passifs éventuels et éléments de hors-bilan identifiables des entités acquises sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Cette évaluation initiale peut être affinée dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

L'écart positif entre le coût d'acquisition de l'entité et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan consolidé au sein de la rubrique « Participations dans les entreprises mises

en équivalence » lorsque l'entreprise acquise est mise en équivalence. Lorsque l'écart est négatif, il est immédiatement enregistré en résultat.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition est enregistrée en résultat. La valeur recouvrable est généralement évaluée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés.

3.5. Présentation des états financiers et date de clôture

Présentation des comptes consolidés

La présentation des états de synthèse utilisée est conforme à celle proposée par la recommandation n°2013-03 du 7 novembre 2013 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relative au format des comptes consolidés des entreprises établis selon les normes comptables internationales.

Les actifs et passifs du bilan sont ventilés en « Courant » et « Non courant », notions définies par IAS 1 « Présentation des états financiers ». Un actif ou un passif est classé en « Courant » pour les réalisations ou les règlements qui s'effectueront notamment dans les douze mois à compter de la date de clôture. A l'inverse les réalisations et les règlements qui s'effectueront plus de douze mois après la date de clôture sont classés en « Non courant ».

Date de clôture

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation clôturent leurs comptes annuels à la date du 31 décembre.

● Note 4 - Périmètre de consolidation

Le tableau ci-dessous identifie les entreprises consolidées, la fraction de leur capital détenu directement et indirectement, ainsi que leur méthode de consolidation.

L'EPIC Bpifrance exerçant un contrôle conjoint avec la CDC sur Bpifrance, l'EPIC Bpifrance consolide par mise en équivalence cette co-entreprise, conformément à la norme IFRS 11 « Partenariats ».

Dénomination	Méthode de consolidation	31/12/2019 % d'intérêt	31/12/2019 % de droit de vote	31/12/2018 % de droit de vote
EPIC Bpifrance	Globale	100%	100%	100%
Groupe Bpifrance	Mise en équivalence	50,00%	50,00%	50,00%

● Note 5 - Principes comptables et méthodes d'évaluation

5.1. Détermination de la juste valeur

La norme IFRS 13 établit le cadre de la détermination de la juste valeur et fournit des indications sur la manière d'évaluer la juste valeur des actifs et des passifs, tant financiers que non financiers. Celle-ci correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une

transaction normale entre participants de marché à la date d'évaluation. La juste valeur est donc basée sur le prix de sortie.

Lors de sa comptabilisation initiale, la valeur d'un instrument financier est normalement le prix de négociation (c'est-à-dire la valeur de la contrepartie versée ou reçue).

Lors des évaluations ultérieures, la juste valeur des actifs et passifs doit être estimée et déterminée en ayant recours en priorité à des données de marché observables, tout en s'assurant que l'ensemble des paramètres qui composent cette juste valeur est convergent avec le prix que les « intervenants de marché » utiliseraient lors d'une transaction.

5.1.1 Hiérarchie des justes valeurs

Les trois niveaux de juste valeur

La norme définit trois niveaux de juste valeur pour les instruments financiers et non financiers:

Niveau 1 : évaluation utilisant des cotations de marché sur marché liquide. Il s'agit d'instruments dont la juste valeur est déterminée à partir de cotations sur des marchés actifs.

Niveau 2 : évaluation utilisant des données de marché observables. Ce niveau de juste valeur regroupe les instruments cotés sur un marché inactif et les instruments évalués à partir d'une technique de valorisation utilisant des paramètres observables soit directement (prix), soit indirectement (dérivé de prix).

Niveau 3 : évaluation utilisant des données de marché non observables. Ce niveau regroupe les instruments valorisés à partir de modèles de valorisation non reconnus et/ou reposant sur des paramètres non observables sur le marché dès lors que ceux-ci sont susceptibles d'affecter significativement la valorisation.

Transferts de niveaux de juste valeur

Les transferts entre les niveaux de juste valeur peuvent intervenir lorsque les instruments répondent aux critères de classification dans le nouveau niveau, ces critères étant dépendants des conditions de marché et des produits. Les changements d'observabilité, le passage du temps et les événements affectant la vie de l'instrument sont les principaux facteurs qui déclenchent les transferts. Les transferts sont réputés avoir été réalisés en fin de période.

5.1.2 Techniques d'évaluation

Cadre général

La meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés). Le groupe utilise le prix offert pour la juste valeur d'une position longue (actif) et le prix demandé pour une position courte (dette).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers : référence

à la valeur de marché d'un instrument comparable, modèles d'évaluation, et plus généralement actualisation des flux futurs estimés.

Les montants de juste valeur des actifs et passifs financiers représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté. Celles-ci sont susceptibles de changer dans d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs. Les calculs effectués sont basés sur un certain nombre d'hypothèses. Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers ne fera pas l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée.

5.2. Comptabilisation des actifs et passifs financiers

Tous les actifs et passifs financiers dans le champ d'application de la norme IFRS 9, à l'exception de ceux qui sont évalués à la juste valeur par résultat, sont enregistrés lors de leur comptabilisation initiale à la juste valeur majorée/minorée des coûts de transaction attribuables à leur acquisition. Les coûts de transaction des actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur par résultat sont comptabilisés directement en résultat en date de comptabilisation initiale.

Le groupe comptabilise les titres, les prêts et les emprunts au bilan à la date de règlement.

Les investissements en actions sont comptabilisés par défaut à la juste valeur par résultat en date de comptabilisation initiale et ultérieurement. Néanmoins, lors de leur comptabilisation initiale, le groupe peut désigner de manière irrévocable à la juste valeur par capitaux propres des investissements en instruments de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction ou dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. Cette option s'exerce transaction par transaction et le groupe a décidé de l'appliquer à la totalité de son portefeuille d'actions. Les variations de juste valeur de ces instruments sont présentées en capitaux propres, sans recyclage ultérieur en résultat en cas de cession. Ces actifs financiers ne font pas l'objet de dépréciations. Les dividendes sont enregistrés dans la rubrique « Autres produits et charges financiers » du compte de résultat.

Les « Autres actifs financiers » comprennent les créances et prêts. En tant qu'instruments de dette détenus dans un modèle de gestion dont l'objectif est d'en collecter les flux de trésorerie contractuels et pour lesquels les flux de trésorerie donnent uniquement lieu à des paiements de principal et d'intérêts sur le principal restant dû à des dates spécifiées (critère SPPI Solely Payment of Principal and Interests), ils sont comptabilisés au coût amorti et font l'objet d'une dépréciation déterminée selon une approche simplifiée dite de risque de crédit faible (« low credit risk »). Les intérêts sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et les intérêts courus sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat. Toutefois, le fonds de réserve et les créances relatives au Fonds pour l'Innovation et l'Industrie sont comptabilisés à la juste valeur par le résultat, leurs rémunérations ne respectant pas le critère SPPI.

5.3. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les fonds en caisse et dépôts à vue, les placements à court terme (inférieurs à 3 mois), très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme.

5.4. Dettes

Les dettes émises par le groupe sont enregistrées initialement à leur coût qui correspond à la juste valeur des montants empruntés nette des frais de transaction. Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont enregistrées au bilan en « Dettes financières auprès des Etablissements de crédit » ou des « Dettes financières diverses ».

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

5.5. Décomptabilisation d'actifs et de passifs financiers

Le groupe décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier ont expiré, ou que ces droits contractuels ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif ont été transférés. Les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont, le cas échéant, comptabilisés séparément en actifs ou passifs.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue, corrigée le cas échéant de tout profit ou perte latent qui aurait été antérieurement comptabilisé directement en capitaux propres.

Le groupe décomptabilise un passif financier seulement lorsque ce passif financier est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, est annulée ou est arrivée à expiration.

5.6. Provisions

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

5.7. Impôts courants et différés

Impôt courant

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur en France, les sociétés du groupe étant exclusivement situées en France.

Le résultat fiscal s'élève au 31 décembre 2019 à 47,3 millions d'euros.

Impôt différé

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles observées entre la valeur comptable et la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif.

La méthode du calcul global, qui consiste à appréhender tous les décalages temporaires quelle que soit la date à laquelle l'impôt deviendra exigible ou récupérable, est retenue pour le calcul des impôts différés.

Le taux d'impôt et les règles fiscales retenus pour le calcul des impôts différés sont ceux résultant des textes fiscaux en vigueur et qui seront applicables lorsque l'impôt deviendra récupérable et exigible.

Les impositions différées sont compensées entre elles au niveau de chaque entité fiscale du groupe consolidé. Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que s'il est probable que l'entité concernée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Les impôts différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs à la juste valeur par capitaux propres pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

Incertitude fiscale

Lorsque qu'il est probable qu'une position fiscale du groupe ne sera pas acceptée par les autorités fiscales, cette situation est reflétée dans les comptes lors de la comptabilisation de l'impôt courant (exigible ou recouvrable) et de l'impôt différé (actif ou passif).

5.8. Coût de l'endettement financier net et Autres produits et charges financiers

Le coût de l'endettement financier net correspond à la somme des produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et du coût de l'endettement financier brut.

Les produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie sont constitués des revenus afférents aux éléments de trésorerie définis en 5.3.

Le coût de l'endettement financier brut est constitué de l'ensemble des coûts afférents aux passifs financiers.

Les autres produits et charges financiers sont constitués des produits et charges de nature financière qui ne sont pas de nature opérationnelle et ne font pas partie du coût de l'endettement financier net.

5.9. Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence

Bpifrance, dont les titres sont consolidés selon la méthode de la mise en équivalence, est considéré comme ayant une nature opérationnelle dans le prolongement de l'activité du groupe.

Par conséquent, la quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence est présentée après le résultat opérationnel, conformément à la recommandation ANC n°2013-03 du 7 novembre 2013.

5.10. Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers exige la formulation d'hypothèses et d'estimations qui comportent des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Ces estimations utilisant les informations disponibles à la date de clôture font appel à l'exercice du jugement des gestionnaires. Les réalisations futures dépendent de nombreux facteurs : fluctuation des taux d'intérêt et de change, conjoncture économique, modification de la réglementation ou de la législation...

- Note 6 - Notes relatives au bilan

6.1. Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres

(en millions d'euros)	31/12/2019		31/12/2018	
	Juste valeur	Dont G/P latents	Juste valeur	Dont G/P latents
Obligations et titres à revenu fixe	0,0	0,0	0,0	0,0
Actions et autres titres à revenu variable (*)	8 993,9	-276,5	11 008,6	1 717,4
Total des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	8 993,9	-276,5	11 008,6	1 717,4

(*) Dotation en titres non consommable versée par l'Etat dans le cadre de la mise en place du Fonds pour l'Innovation et l'Industrie

Les dividendes perçus au cours de l'exercice 2019 d'un montant de 220,8 millions d'euros proviennent tous d'actions détenues en portefeuille au 31 décembre 2019.

Des cessions de titres ont été réalisées au cours de l'exercice pour une juste valeur de 120,7 millions d'euros et ont conduit à reclasser une moins-value de 20,1 millions d'euros dans les réserves consolidées.

6.2. Participations dans les entreprises mises en équivalence

(en millions d'euros)	31/12/2019	
	Valeur de mise en équivalence	Dont écart d'évaluation/d'acquisition
Groupe Bpifrance	12 376,4	119,8
Total des participations dans les entreprises mises en équivalence	12 376,4	119,8

(en millions d'euros)	31/12/2018	
	Valeur de mise en équivalence	Dont écart d'évaluation/d'acquisition
Groupe Bpifrance	11 421,8	143,6
Total des participations dans les entreprises mises en équivalence	11 421,8	143,6

6.3. Autres actifs financiers

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Prêt en livres Sterling (1)(2)	7,0	8,9
Prêts en euros (2)	1 841,6	2 033,5
Dotations PPMTR (3)	48,3	50,8
Créances Fonds pour l'Innovation et l'Industrie (4)	54,1	50,8
Fonds de réserve (5)	618,6	619,1
Compte courant Etat - Agence France Trésor Innovation Capital (6)	1 600,0	1 600,0
Créances rattachées	14,7	15,9
Total des autres actifs financiers	4 184,3	4 379,0

(1) La variation de valeur est liée à la variation des cours de change et à l'amortissement du prêt

(2) Prêts consentis à Bpifrance Financement

(3) Prêts participatifs pour la modernisation et la transmission de la restauration

(4) Créances relatives au Fonds pour l'Innovation et l'Industrie

(5) Fonds de réserve auprès de Bpifrance Financement comptabilisé à la juste valeur par résultat

(6) Dotation en numéraire non consommable versée par l'Etat dans le cadre de la mise en place du Fonds pour l'Innovation et l'Industrie

6.4. Créances clients et créances diverses

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Commissions de garantie EMTN à recevoir	32,5	27,5
Produits d'intérêts à recevoir Etat	0,0	12,0
Dotations à recevoir Etat	1 068,8	1 048,5
- Projets structurants pour la compétitivité	476,0	540,0
- Concours innovation	211,0	86,5
- Accompagnement de filières	348,8	375,0
- French Tech	0,0	7,0
- SIA (Intégration des SATT, incubateurs et accélérateurs)	33,0	40,0
Total des créances clients et créances diverses	1 101,3	1 088,0

6.5. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Compte bancaire	2,7	13,7
Compte courant Etat - Agence France Trésor	95,8	99,9
Compte courant Etat - Agence France Trésor Investissements d'Avenir	2 552,5	2 381,8
Compte courant Etat - Agence France Trésor Innovation (*)	427,1	264,9
Compte courant Bpifrance Financement	131,8	86,1
Total de la trésorerie et équivalents de trésorerie	3 209,9	2 846,4

(*) Trésorerie consommable du Fonds pour l'Innovation et l'Industrie

6.6. Dettes financières auprès des établissements de crédit

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Emprunt en livres Sterling (Banque Européenne d'Investissement)	7,0	8,9
Dettes rattachées	0,0	0,0
Total des dettes financières auprès des Etablissements de crédit	7,0	8,9

6.7. Dettes financières diverses

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Emprunts auprès de l'Etat	1 841,6	2 033,6
Dettes rattachées	14,7	15,9
Total des dettes financières diverses	1 856,3	2 049,5

6.8. Autres passifs financiers

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Ressources Publiques Investissements d'avenir	3 604,4	3 430,2
Autres ressources Publiques d'intervention	65,4	65,4
Fonds Modernisation de la restauration	50,3	56,9
Dotation à payer Bpifrance Financement	0,0	2,5
Dotation à payer Bpifrance Participations (1)	1,4	0,0
Dotation à payer Fonds pour l'Innovation et de l'Industrie	32,1	0,0
Autres dettes (2)	16,9	0,0
Autres charges à payer	0,2	0,7
Charges à payer Bpifrance Financement	4,3	4,8
Total des autres passifs financiers	3 775,0	3 560,5

(1) Dans le cadre de l'activité d'accompagnement

(2) A verser à l'Etat

6.9. Dettes fournisseurs et dettes diverses

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Produits constatés d'avance	25,6	32,2
Dettes fournisseurs	9,6	0,6
Total des dettes fournisseurs et dettes diverses	35,2	32,8

6.10. Juste valeur des actifs et des passifs financiers

(en millions d'euros)	31/12/2019			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
ACTIFS				
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3 865,5	5 128,5		8 994,0
Autres actifs financiers		4 259,8		4 259,8
PASSIFS				
Dettes financières auprès des établissements de crédit		7,0		7,0
Dettes financières diverses		1 928,8		1 928,8

(en millions d'euros)	31/12/2018			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
ACTIFS				
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	5 373,0	5 635,6		11 008,6
Autres actifs financiers		4 426,2		4 426,2
PASSIFS				
Dettes financières auprès des établissements de crédit		8,9		8,9
Dettes financières diverses		2 147,3		2 147,3

6.11. Contre-valeur en euros des opérations en devises

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Actif	7,0	8,9
Passif	7,0	8,9

- **Note 7 - Notes relatives au compte de résultat**

7.1. Impôts et taxes et charges externes

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Prestations des Sociétés du Groupe	-1,2	-0,6
Charges externes	-0,1	0,0
Réaffectation du Fonds de réserve	-3,5	-4,8
Autres charges (*)	-8,3	0,0
<i>Sous Total</i>	-13,1	-5,4
Impôts et Taxes et versements assimilés	-1,4	-1,1
<i>Sous Total</i>	-1,4	-1,1
Total des impôts et taxes et charges externes	-14,5	-6,5

(*) Charges relatives aux programmes d'actions de l'activité d'accompagnement

7.2. Autres produits et charges opérationnels

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Abondement au fonds de mutualisation des fonds de garantie Bpifrance Financement	0,0	-300,0
Total des autres produits et charges opérationnels	0,0	-300,0

7.3. Coût de l'endettement financier net

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Fonds replacés auprès de Bpifrance Financement	39,6	42,8
- Prêts (en €)	39,5	42,7
- Prêts (en devises)	0,1	0,1
Total des produits de trésorerie	39,6	42,8

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Emprunt (Banque Européenne d'Investissement)	-0,1	-0,1
Emprunt Etat	-39,5	-42,7
Total coût de l'endettement financier brut	-39,6	-42,8

7.4. Autres produits et charges financiers

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Dividendes EDF	120,7	179,1
Dividendes TSA	100,1	85,8
Intérêts compte courant Etat - Agence France Trésor Innovation Capital	39,8	12,0
Commissions de garantie Bpifrance Financement	39,2	34,2
Fonds de réserve	3,5	4,8
Autres charges financières (*)	-88,4	0,0
Total des autres produits et charges financiers	214,9	315,9

(*) Pertes et dépréciations sur créances relatives au Fonds pour l'Innovation et l'Industrie

7.5. Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
	Quote-part du résultat net des participations mises en équivalence	
Groupe Bpifrance	478,2	500,8
Total des quote-parts du résultat net des entreprises mises en équivalence	478,2	500,8

- **Note 8 - Exposition, gestion et mesure des risques**

8.1. Organisation générale de la gestion des risques

Suite aux opérations du 12 juillet 2013, le statut de compagnie financière a été transféré de l'EPIC Bpifrance à Bpifrance, holding détenant les filiales opérationnelles du groupe et consolidant les risques. Le Groupe est directement exposé aux risques individuels de l'EPIC Bpifrance, Bpifrance étant consolidé selon la méthode de la mise en équivalence.

Au 31 décembre 2019, les risques inhérents à l'activité de l'EPIC Bpifrance se limitent aux :

- risques de crédit et de contrepartie : risques de perte dus à l'incapacité d'une contrepartie à faire face à ses obligations financières,
- risques de marché : risques de perte dus aux changements dans les prix et taux de marché.

8.2. Analyses quantitatives des risques de crédit et de contrepartie sur activités financières

Exposition maximum au risque de crédit

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 209,9	2 846,4
Autres actifs financiers	4 081,9	4 277,4
Engagements de garantie donnés et engagements par signature (*)	37 033,2	33 310,0
Total	44 325,0	40 433,8

(*) Ces engagements garantissent uniquement les emprunts émis par la filiale bancaire Bpifrance Financement (emprunts obligataires, CD, BMTN, emprunts bilatéraux)

Informations quantitatives sur le risque de crédit

Le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » qui s'élève à 3 209,9 millions d'euros au 31 décembre 2019 concerne des comptes à vue ouverts auprès de l'Etat français (Agence France Trésor) pour 2 979,6 millions d'euros ainsi que des comptes courants pour 131,8 millions d'euros (hors créances rattachées) avec Bpifrance Financement.

Le poste « Autres actifs financiers » qui s'élève à 4 081,9 millions d'euros au 31 décembre 2019 concerne le groupe pour 2 467,2 millions d'euros (hors créances rattachées) et l'Etat français (Agence France Trésor) pour 1 600,0 millions d'euros.

8.3. Risques de marché

Les risques financiers sont définis comme les risques de pertes de valeur économique provoqués par l'évolution défavorable des paramètres de marché, affectant l'ensemble des positions de bilan et de hors-bilan.

Les paramètres de marché auxquels est soumis le groupe EPIC Bpifrance sont principalement les taux d'intérêt et les cours actions.

L'EPIC Bpifrance est exposé à deux grandes familles de risques : le risque structurel de taux d'intérêt et le risque actions.

Le risque structurel de taux d'intérêt

Les postes du bilan de l'EPIC Bpifrance exposés au risque de taux se limitent à la trésorerie à vue et aux opérations de prêts/emprunts pour lesquelles l'EPIC Bpifrance intervient en qualité d'intermédiaire entre les prêteurs initiaux et Bpifrance Financement. Dès lors, ces opérations sont parfaitement adossées en taux et en liquidité au bilan de l'EPIC Bpifrance. Enfin, dans la mesure où ces encours sont logés in fine dans le bilan de Bpifrance Financement en qualité de dettes financières, les risques structurels attachés à ces encours s'intègrent dans le cadre dispositif global de pilotage et de suivi des risques ALM de Bpifrance Financement.

Analyse de sensibilité des flux de trésorerie

Une variation de 200 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture aurait eu pour conséquence une hausse (diminution) du résultat à hauteur des montants indiqués ci-dessous.

(en millions d'euros)	Hausse de 200 points de base	Baisse de 200 points de base
31 décembre 2019		
Sensibilité de la marge d'intérêt 2019	0,0	0,0
Sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan 2019	0,0	0,0
31 décembre 2018		
Sensibilité de la marge d'intérêt 2018	0,0	0,0
Sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan 2018	0,0	0,0

Flux de trésorerie payables par l'EPIC Bpifrance relatifs à ses dettes financières ventilées par maturité contractuelle résiduelle

Flux annuels (en millions d'euros)	31/12/2019						
	Valeur comptable	Total des flux entrants (sortants)	A demande	Moins de 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 1 an et 5 ans	Après 5 ans
Remboursement des emprunts à terme auprès de l'Etat	1 856,3	- 2 108,3	-	- 0,6	- 537,7	- 1 317,1	- 252,9
Remboursement des emprunts à terme auprès des établissements de crédit	7,0	- 7,1	-	- 0,0	- 2,4	- 4,7	-

Le tableau 2019 présente les flux contractuels non actualisés (capital et intérêts)

Flux annuels (en millions d'euros)	31/12/2018						
	Valeur comptable	Total des flux entrants (sortants)	A demande	Moins de 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 1 an et 5 ans	Après 5 ans
Remboursement des emprunts à terme auprès de l'Etat	2 049,5	- 2 049,5	- 15,9	- 50,0	- 142,0	- 1 569,0	- 272,6
Remboursement des emprunts à terme auprès des établissements de crédit	8,9	- 8,9	-	-	- 2,2	- 6,7	-

Le risque actions

Il est généré par les participations apportées par l'Etat à l'EPIC Bpifrance pour constituer le Fonds pour l'Innovation et l'Industrie de 10 milliards d'euros. Ces participations doivent faire l'objet de reprises par l'Etat en contrepartie de dotations en numéraire, financés par des cessions à venir de participations dans d'autres sociétés du portefeuille de l'Etat actionnaire.

Au 31 décembre 2019, la sensibilité de l'actif net réévalué du F2I à une baisse de 30% de l'indice de référence (CAC40) est de 15,7%.

Une baisse de la valeur des actifs du F2I n'aurait aucun impact sur la solvabilité de l'EPIC Bpifrance, l'actif du F2I étant constitué par dotation de l'Etat au moment de sa création.

● **Note 9 - Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités**

9.1. Hypothèses et jugements importants

En janvier 2018, l'Etat a transféré 13% du capital et 8% des droits de vote d'EDF, pour une valeur de 4,312 milliards d'euros, ainsi que - via la holding TSA - 26% du capital et 36% des droits de vote de Thalès. Cette opération ne modifiant pas la compétence exclusive de l'Agence des Participations de l'Etat pour exercer les missions de l'Etat actionnaire auprès d'EDF et de Thalès, ces titres sont comptabilisés en « Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres ».

9.2. Intérêts détenus dans des filiales

L'EPIC Bpifrance ne détient aucun intérêt minoritaire.

Le groupe ne dispose pas de restrictions importantes de nature légale, réglementaire ou contractuelle, limitant sa faculté à accéder aux actifs du groupe ou à régler les passifs du groupe.

9.3. Intérêts détenus dans des partenariats et entreprises associées

Intérêts dans des partenariats

L'EPIC Bpifrance, par son rôle de holding détenant la participation de l'Etat français dans Bpifrance, détient des intérêts dans une coentreprise considérée comme individuellement significative. Ces intérêts sont présentés après les ajustements liés à l'application de la méthode de la mise en équivalence.

Tableau des intérêts dans des entités mises en équivalence 2019 et 2018 – comptes consolidés du groupe Bpifrance

(en millions d'euros)	Groupe Bpifrance
Etablissement principal	France
Pourcentage des droits de vote	50,00%
Méthode de consolidation	Equivalence

ACTIF (en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018	PASSIF (en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Caisse, banques centrales	1 045,9	1 687,6	Banques centrales	0,0	0,0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5 567,9	5 021,1	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1,8	2,9
Instruments dérivés de couverture	5,2	5,8	Instruments dérivés de couverture	20,7	4,7
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	10 830,6	8 725,8	Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	11 011,7	12 460,9
Titres au coût amorti	7 538,2	8 360,5	Dettes envers la clientèle	3 510,5	3 503,6
Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti	1 042,3	1 332,3	Dettes représentées par un titre	30 267,4	27 877,1
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	40 706,4	38 798,5	Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	538,5	295,6
Opérations de location financement et assimilées, au coût amorti	6 223,2	6 076,8	Passifs d'impôts courants et différés	146,2	210,3
Aides au financement de l'innovation	982,8	1 073,3	Comptes de régularisation et passifs divers	1 458,8	1 406,7
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	435,6	289,4	Dettes locatives	96,7	
Actifs d'impôts courants et différés	144,6	218,4	Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0,0	0,0
Comptes de régularisation et actifs divers	535,9	521,4	Provisions	123,5	90,0
Actifs non courants destinés à être cédés	84,8	0,0	Ressources nettes d'intervention à l'innovation	1 829,2	1 993,4
Participations dans les entreprises mises en équivalence	4 289,4	4 387,7	Fonds de garantie publics	5 906,7	5 990,1
Immeubles de placement	0,0	0,0	Dettes subordonnées	7,2	7,3
Immobilisations corporelles	216,9	126,4	Capitaux propres	24 889,6	22 910,4
Immobilisations incorporelles	156,7	126,3	Capitaux propres part du Groupe	24 513,1	22 556,3
Ecart d'acquisition	2,1	1,7	- Capital et réserves liées	20 862,3	20 450,9
			- Réserves consolidées	2 411,8	1 125,6
			- Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	235,0	-40,1
			- Résultat	1 004,0	1 019,9
			Intérêts minoritaires	376,5	354,1
			- Réserves	362,1	338,6
			- Résultat	14,4	15,5
TOTAL DE L'ACTIF	79 808,5	76 753,0	TOTAL DU PASSIF	79 808,5	76 753,0

RESULTAT (en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Intérêts et produits assimilés	1 580,3	1 728,6
Intérêts et charges assimilées	-854,7	-1 007,2
Commissions (produits)	59,5	52,4
Commissions (charges)	-4,7	-2,7
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	334,7	368,3
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	244,0	225,3
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	7,4	-0,2
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	0,0	0,0
Produits des autres activités	218,9	186,0
Charges des autres activités	-131,8	-105,7
PRODUIT NET BANCAIRE	1 453,6	1 444,8
Charges générales d'exploitation	-638,9	-606,1
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	-72,3	-42,3
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	742,4	796,4
Coût du risque	-82,6	-40,1
RESULTAT D'EXPLOITATION	659,8	756,3
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	416,4	384,8
Gains ou pertes nets sur autres actifs	19,6	0,3
Variations de valeur des écarts d'acquisition	20,0	-3,6
RESULTAT AVANT IMPOT	1 115,8	1 137,8
Impôts sur les bénéfices	-97,4	-102,4
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	0,0	0,0
RESULTAT NET	1 018,4	1 035,4
Intérêts minoritaires	14,4	15,5
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	1 004,0	1 019,9
* Résultat par action (en euros)	0,47	0,49
* Résultat dilué par action (en euros)	0,47	0,49

Rapprochement avec la valeur comptable de ces intérêts	31/12/2019	31/12/2018
<i>Capitaux propres part du groupe</i>	2 411,8	1 125,6
<i>Capitaux propres au pourcentage d'intérêt</i>	1 205,9	562,8
<i>Ecart d'évaluation/d'acquisition</i>	119,8	143,6
<i>Retraitements de consolidation</i>	-	-
Valeur comptable des intérêts dans l'entreprise associée	1 325,7	706,4

9.4. Intérêts détenus dans des entités structurées non consolidées

Le groupe ne détient d'intérêts dans aucune entité structurée.

- **Note 10 – Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration**

Aucune rémunération fixe annuelle n'a été versée aux administrateurs.

- **Note 11 - Information sectorielle**

Les contributions au sein du groupe EPIC Bpifrance sont les suivantes :

(en millions d'euros)

31/12/2019	EPIC Bpifrance	Groupe Bpifrance	Total
Résultat opérationnel	-14,5	0,0	-14,5
Résultat financier	214,9	0,0	214,9
Quote-part du résultat net des MEE	0,0	478,2	478,2

31/12/2018	EPIC Bpifrance	Groupe Bpifrance	Total
Résultat opérationnel	-6,5	0,0	-6,5
Résultat financier	315,9	0,0	315,9
Quote-part du résultat net des MEE	0,0	500,8	500,8

(en millions d'euros)

Encours bilan	31/12/2019	31/12/2018
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 209,9	2 846,4
Autres actifs financiers	4 184,3	4 328,2
Participations dans les entreprises MEE	12 376,4	11 421,8

- **Note 12 – Engagements de financement et de garantie**

(en millions d'euros)

	31/12/2019	31/12/2018
Engagements donnés	37 033,2	33 310,0
Engagements de financement de crédits <i>en faveur des établissements de crédit</i>	0,0	0,0
<i>en faveur de la clientèle</i>	0,0	0,0
Engagements de garantie (*) <i>en faveur des établissements de crédit</i>	37 033,2	33 310,0
<i>en faveur de la clientèle</i>	0,0	0,0
Engagements sur titres (titres à livrer)	0,0	0,0
Engagements reçus	0,0	0,0
Engagements de financement de crédits des établissements de crédit	0,0	0,0
de la clientèle	0,0	0,0
Engagements de garantie des établissements de crédit	0,0	0,0
de la clientèle	0,0	0,0
Engagements sur titres (titres à recevoir)	0,0	0,0

(*) : ces engagements comprennent au 31 décembre 2019 la garantie donnée par l'EPIC Bpifrance à Bpifrance Financement dans le cadre de ses émissions EMTN et de certificats de dépôts

Autres engagements : un engagement de 50 millions d'euros a été donné dans le cadre de la convention entre Bpifrance Participations et l'EPIC Bpifrance pour la réalisation des programmes d'actions de l'activité d'accompagnement. Sur ce montant il a été engagé 6,9 millions d'euros sur l'exercice 2019.

- **Note 13 - Autres informations**

13.1. Parties liées

Les parties liées au groupe EPIC Bpifrance sont les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation, à savoir Bpifrance. Les opérations avec Bpifrance sont reprises dans le tableau ci-dessous.

Les opérations avec Bpifrance Financement sont présentées au sein des notes 6, 7 et 11.

(en millions d'euros)

Postes du bilan	31/12/2019	31/12/2018
Actif	2 646,3	2 791,2
Autres actifs financiers	2 482,0	2 677,5
Créances clients et créances diverses	32,5	27,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	131,8	86,2
Passif	34,9	40,0
Dettes fournisseurs et dettes diverses	34,9	40,0
Postes du compte de résultat	31/12/2019	31/12/2018
Charges financières	0,0	0,0
Produits financiers	82,3	81,8
Engagements	31/12/2019	31/12/2018
Engagements donnés	37 033,2	33 310,0
Engagements reçus	0,0	0,0
Autres engagement donnés	43,1	0,0

3.2. Honoraires des Commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice (montants HT)

(en milliers d'euros)	Mazars		KPMG Audit	
	2019	2018	2019	2018
Certification des comptes	39	27	39	27
Autres services	-	-	-	-
Total	39	27	39	27

13.3. Activités pour comptes de tiers

Les opérations gérées par le groupe pour le compte de l'Etat ne figurent pas au bilan consolidé de l'établissement public.

Ainsi, les titres souscrits par l'EPIC Bpifrance dans le fonds SPI - Sociétés de Projets Industriels dans le cadre de l'action PIAVE - Projets industriels d'avenir, dans le fonds Amorçage Angel, le fonds PSIM, le fonds FNA2, le fonds MC2 et le fonds FTS représentant respectivement un montant de 265,4 M€, de 25,5 M€, de 69,6 M€, de 13,6 M€, de 24,3 M€ et de 11,0 M€ au 31 décembre 2019, ne sont pas portés au bilan du groupe.

31/12/2019							
	Actif			Passif			Hors bilan
	Créances	Compte du mandant	Total	Dettes	Compte du mandant	Total	
(en millions d'euros)							
Activité des SATT (*)	415,6	0,0	415,6	0,0	415,6	415,6	0,0
Total	415,6	0,0	415,6	0,0	415,6	415,6	0,0

(*) Participation au capital des Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies (SATT) pour le compte de l'Etat.
Transfert de l'activité du Groupe Caisse des Dépôts à l'EPIC Bpifrance réalisé en juillet 2019.

4. COMPTES INDIVIDUELS

EPIC Bpifrance
COMPTES INDIVIDUELS PUBLIABLES
AU 31 DECEMBRE 2019

- Bilan publiable
- Compte de résultat publiable

BILAN PUBLIABLE EPIC Bpifrance

	Notes	Brut	Amortis- sements Dépréciations	31/12/2019 Net	31/12/2018 Net
ACTIF (en milliers d'euros)					
Actif Immobilisé		23 620 476,9	0,0	23 620 476,9	23 319 481,6
Immobilisations financières		23 620 476,9	0,0	23 620 476,9	23 319 481,6
- Participations	3	11 765 692,2	0,0	11 765 692,2	11 299 994,2
- Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	4	9 270 418,9	0,0	9 270 418,9	9 291 141,7
- Prêts	5	1 863 322,9	0,0	1 863 322,9	2 058 366,3
- Autres immobilisations financières	6	721 042,9	0,0	721 042,9	669 979,4
Actif circulant		5 921 535,5	0,0	5 921 535,5	5 534 427,2
- Autres créances	7	1 111 611,9	0,0	1 111 611,9	1 087 978,3
- Disponibilités	8	4 809 923,6	0,0	4 809 923,6	4 446 448,9
Ecart de conversion actif	9	9 486,8	0,0	9 486,8	5 507,1
Total de l'actif		29 551 499,2	0,0	29 551 499,2	28 859 415,9

BILAN PUBLIABLE EPIC Bpifrance

P A S S I F (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Capitaux propres	10	22 533 985,3	22 116 088,7
- Capital		20 873 440,8	20 667 742,8
- Report à nouveau		1 283 345,8	1 190 132,0
- Résultat de l'exercice		377 198,7	258 213,9
Dettes financières		1 863 322,9	2 058 366,3
- Emprunts et dettes auprès des Etablissements de crédit	11	7 025,5	8 910,1
- Emprunts et dettes financières diverses	12	1 856 297,4	2 049 456,2
Dettes d'exploitation		4 194 009,2	3 863 502,2
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13	9 610,3	624,9
- Dettes fiscales et sociales	14	278,8	682,8
- Autres dettes	15	4 184 120,1	3 862 194,5
Dettes diverses		925 110,8	783 749,9
- Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	16	925 110,8	772 189,6
- Dettes fiscales (impôts sur les bénéfices)	17	0,0	11 560,3
Produits constatés d'avance		25 584,1	32 201,7
- Produits constatés d'avance	18	25 584,1	32 201,7
Ecart de conversion passif	19	9 486,9	5 507,1
Total du passif		29 551 499,2	28 859 415,9

COMPTE DE RESULTAT PUBLIABLE EPIC Bpifrance

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Produits d'exploitation		0,0	0,0
Charges d'exploitation	20	-14 482,5	-6 542,5
- Autres achats et charges externes		-4 747,7	-5 418,7
- Impôts et Taxes et versements assimilés		-1 401,7	-1 123,8
- Salaires et traitements		-10,0	0,0
- Charges sociales		-4,1	0,0
- Autres charges		-8 319,0	0,0
RESULTAT D'EXPLOITATION		-14 482,5	-6 542,5
Produits financiers		551 414,8	638 702,8
- Dividendes	21	429 298,3	544 926,8
- Autres Intérêts et produits assimilés	22	122 116,5	93 776,0
Charges financières		-128 049,9	-42 787,3
-Autres Intérêts et charges assimilées	23	-128 049,9	-42 787,3
RESULTAT FINANCIER		423 364,9	595 915,5
Produits Exceptionnels	24	120 698,3	120 698,3
- Produits de cessions d'éléments d'actifs		120 698,3	120 698,3
Charges Exceptionnelles	25	-141 421,5	-430 668,0
- Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés		-141 421,1	-430 668,0
- Sur opérations de gestion		-0,4	0,0
RESULTAT EXCEPTIONNEL		-20 723,2	-309 969,7
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		388 159,2	279 403,3
- Impôts sur les bénéfices	26	-10 960,5	-21 189,4
RESULTAT DE L'EXERCICE		377 198,7	258 213,9

Annexe comptable

•	NOTE 1 - FAITS SIGNIFICATIFS ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	55
•	NOTE 2 - REGLES DE PRESENTATION ET D'EVALUATION	55
•	NOTE 3 - PARTICIPATIONS	57
•	NOTE 4 - TITRES IMMOBILISES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE	59
•	NOTE 5 - PRETS.....	59
•	NOTE 6 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES.....	60
•	NOTE 7 - AUTRES CREANCES.....	60
•	NOTE 8 – DISPONIBILITES.....	61
•	NOTE 9 - ECART DE CONVERSION ACTIF.....	61
•	NOTE 10 – CAPITAUX	62
•	NOTE 11 - EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT.....	62
•	NOTE 12 - EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	63
•	NOTE 13 - DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES.....	63
•	NOTE 14 - DETTES FISCALES ET SOCIALES	63
•	NOTE 15 - AUTRES DETTES.....	64
•	NOTE 16 - DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	65
•	NOTE 17 - DETTES FISCALES ET SOCIALES (IMPOTS SUR LE BENEFICE)	65
•	NOTE 18 - PRODUITS CONSTATES D'AVANCE.....	65
•	NOTE 19 - ECART DE CONVERSION PASSIF	66
•	NOTE 20 - CHARGES D'EXPLOITATION	66
•	NOTE 21 - DIVIDENDES	67
•	NOTE 22 - INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES.....	67
•	NOTE 23 - INTERETS ET CHARGES ASSIMILES	67
•	NOTE 24 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	68
•	NOTE 25 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	68
•	NOTE 26 - IMPOTS SUR LES BENEFICES.....	68
•	NOTE 27 - ENGAGEMENTS HORS-BILAN.....	69
•	NOTE 28 - REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION	69
•	NOTE 29 - ELEMENTS CONCERNANT LES PARTIES LIEES.....	69
•	NOTE 30 - ACTIVITES POUR COMPTE DE TIERS.....	70

- **Note 1 - Faits significatifs et événements postérieurs à la clôture**

1.1. Faits significatifs de l'exercice

Acquisition par Bpifrance Participations de CDC IC et du Fonds Ambition Numérique

Bpifrance Participations a acquis l'ensemble des parts de l'entité CDC IC détenue par le groupe Caisse des dépôts et l'ensemble des parts du Fonds Ambition Numérique détenu par l'Etat français. Différentes entités du groupe Bpifrance sont intervenues dans cette opération.

Bpifrance Participations acquiert CDC IC le 14 décembre 2018 et le Fonds Ambition Numérique le 21 mars 2019, en bénéficiant d'un crédit-vendeur consenti par le groupe Caisse des dépôts et par l'EPIC Bpifrance. L'EPIC Bpifrance avait été préalablement doté par l'Etat du Fonds Ambition Numérique pour un montant de 205,7 millions d'euros, le 11 février 2019.

Après rééquilibrage des créances, le groupe Caisse des dépôts et l'EPIC Bpifrance apportent à Bpifrance SA leurs créances détenues envers Bpifrance Participations sur le prix d'acquisition de ces parts, en contrepartie d'une augmentation de capital d'un montant de 411,4 millions d'euros réalisée en date du 15 mai 2019. Une augmentation de capital de Bpifrance Participations du même montant, libérée par compensation avec les créances apportées à Bpifrance SA, est réalisée en date du 30 juillet 2019 afin de finaliser l'opération.

1.2. Évènements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture des comptes.

- **Note 2 - Règles de présentation et d'évaluation**

Les comptes annuels de l'EPIC Bpifrance sont établis et présentés conformément au règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan Comptable Général.

- **Bilan**

Les créances et dettes rattachées sont regroupées avec les postes d'actif ou de passif à raison desquels les intérêts correspondants sont acquis ou sont dus.

La rubrique capitaux propres regroupe les postes de capital souscrit, le report à nouveau et le résultat de l'exercice.

Dans le poste « Immobilisations Financières », les participations recensent les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle. Les Titres Immobilisés de l'Activité de Portefeuille (TIAP) recensent quant à eux les titres destinés à l'activité de portefeuille qui consiste à investir tout ou partie de ses actifs dans un portefeuille de titres pour en retirer, à plus ou moins longue échéance, une rentabilité satisfaisante et qui s'exerce sans intervention dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus. Ces titres sont évalués à la clôture de l'exercice au plus bas de leur prix de revient ou de leur valeur d'usage. Cette dernière est déterminée notamment en fonction de la valeur de l'actif net, des perspectives d'activité, ainsi que de la valeur de marché en ce qui concerne les TIAP.

Les éléments d'actif et de passif en devises sont convertis en euros au cours en vigueur à la date d'arrêt des comptes. Les écarts de conversion à l'actif et au passif enregistrent les différences résultant de cette conversion.

- **Compte de résultat**

Les produits et les charges sont classés par catégorie.

Les intérêts et commissions de garantie sont enregistrés en résultat financier selon la méthode des produits et charges courus.

Les dividendes sont enregistrés dès la décision de répartition prise par l'organe habilité de la société distribuante.

Les différences résultant de la réévaluation des éléments d'actif et de passif en devises sont constatées le cas échéant dans le résultat financier.

- **Note 3 - Participations**

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Participation Bpifrance SA (1)	10 431 146,2	10 225 448,2
Participation Fonds Sociétés de Projets Industriels (2)	424 999,0	424 999,0
Participation Fonds Ambition Amorçage Angels (3)	49 999,0	49 999,0
Participation Fonds PSIM (4)	150 000,0	150 000,0
Participation Fonds National d'Amorçage (5)	249 749,0	249 749,0
Participation Fonds Multicap Croissance (6)	359 799,0	199 799,0
Participation Fonds French Tech Seed (7)	100 000,0	0,0
Montant net	11 765 692,2	11 299 994,2

(1) cf note 1.1 Faits significatifs

(2) Souscription aux parts du FPCI Fonds Sociétés de Projets Industriels le 27 novembre 2014.

(3) Souscription aux parts du FPCI Fonds Ambition Amorçage Angels le 17 février 2016.

(4) Souscription aux parts du FPCI PSIM le 1er juin 2017.

(5) Souscription aux parts du FPCI Fonds National d'Amorçage le 26 juin 2018.

(6) Souscription aux parts du FPCI Fonds Multicap Croissance le 5 juillet 2018 et le 16 septembre 2019.

(7) Souscription aux parts du FPCI Fonds French Tech Seed le 15 mars 2019.

Tableau des filiales et participations au 31 décembre 2019

Filiales et participations (en milliers d'euros)	Informations financières				
	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
	Brute	Nette			
A-Filiales dont plus de 50% du capital est détenu par la société					
1) Filiales françaises	1 334 546	1 334 546	0	0	0
2) Filiales étrangères	0	0	0	0	0
B-Participations dont 10% à 50% du capital est détenu par la société					
1) Participations dans les sociétés françaises	10 431 146	10 431 146	0	0	208 500
2) Participations dans les sociétés étrangères	0	0	0	0	0



- **Note 4 - Titres immobilisés de l'activité de portefeuille**

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille EDF	4 281 351,7	4 302 074,5
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille TSA	4 989 067,2	4 989 067,2
Montant net	9 270 418,9	9 291 141,7

- **Note 5 - Prêts**

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Prêt en livres Sterling (1)(2)	7 024,1	8 907,8
Prêts en euros (2)	1 841 570,0	2 033 570,0
Créances rattachées	14 728,8	15 888,5
Total (1)	1 863 322,9	2 058 366,3

(1) La variation de valeur est liée à la variation des cours de change et à l'amortissement du prêt.

(2) Prêts consentis à Bpifrance Financement.

Ventilation des prêts selon la durée restant à courir au 31 décembre 2019.

(en milliers d'euros)	D ≤ 1 an	D > 1 an
Prêts (hors créances rattachées)	502 341,4	1 346 252,7
	1 848 594,1	

• **Note 6 - Autres immobilisations financières**

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Dotation PPMTR (1)	48 266,5	50 833,4
Fonds de réserve (2)	618 635,1	619 146,0
Créances Fonds pour l'Innovation et l'Industrie	54 141,3	0,0
Total	721 042,9	669 979,4

(1) Prêts participatifs pour la modernisation et la transmission de la restauration.

(2) Fonds de réserve auprès de Bpifrance Financement.

Ventilation des autres immobilisations financières selon la durée restant à courir au 31 décembre 2019.

(en milliers d'euros)	D ≤ 1 an	D > 1 an
Autres immobilisations financières (hors créances rattachés)	0,0	721 042,9
	721 042,9	

• **Note 7 - Autres créances**

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Commissions de garantie EMTN à recevoir	32 544,1	27 478,3
Créances fiscales	10 267,6	0,0
Produits d'intérêts à recevoir Etat	0,0	12 000,0
Dotation à recevoir Etat	1 068 800,0	1 048 500,0
- Projets structurants pour la compétitivité	476 000,0	540 000,0
- Concours innovation	211 000,0	86 500,0
- Accompagnement de filières	348 800,0	375 000,0
- French Tech	0,0	7 000,0
- SIA (Intégration des SATT, incubateurs et accélérateurs)	33 000,0	40 000,0
Autres créances	0,2	0,0
Total	1 111 611,9	1 087 978,3



Ventilation des autres créances selon la durée restant à courir au 31 décembre 2019.

(en milliers d'euros)	D ≤ 1 an	D > 1 an
Autres créances	1 111 611,9	0,0
1 111 611,9		

• Note 8 – Disponibilités

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Compte bancaire	2 674,7	13 701,5
Compte courant Bpifrance Financement	131 830,4	86 152,1
Compte courant Etat- Agence France Trésor	95 852,4	99 879,3
Compte courant Etat- Agence France Trésor Investissement d'Avenir	2 552 501,0	2 381 789,2
Compte courant Etat- Agence France Trésor Innovation (1)	427 065,1	264 926,8
Compte courant Etat- Agence France Trésor Innovation Capital (2)	1 600 000,0	1 600 000,0
Total	4 809 923,6	4 446 448,9

(1) Trésorerie consommable du Fonds pour l'Innovation et l'Industrie.

(2) Dotation en numéraire non consommable versée par l'Etat dans le cadre de la mise en place du Fonds pour l'Innovation et l'Industrie.

• Note 9 - Ecart de conversion actif

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Ecart de conversion actif	9 486,8	5 507,1
Total	9 486,8	5 507,1

- **Note 10 – Capitaux**

(en milliers d'euros)	31/12/2018	Affectation du résultat	Augmentation de capital	Dividendes	Résultat 2019	31/12/2019
Capital	20 667 742,8		205 698,0 (1)			20 873 440,8
Report à nouveau	1 190 132,0	258 213,9		-165 000,0 (2)		1 283 345,9
Résultat de l'exercice	258 213,9	-258 213,9			377 198,7	377 198,7
Total	22 116 088,7	0,0	205 698,0	-165 000,0	377 198,7	22 533 985,4

(1) cf note 1.1 faits significatifs.

(2) Distribution d'un dividende de 165 000 milliers d'euros à l'Agence des Participations de l'Etat.

- **Note 11 - Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit**

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Emprunt en livres Sterling (Banque Européenne d'Investissement)	7 024,1	8 907,8
Dettes rattachées	1,4	2,3
Total	7 025,5	8 910,1

Ventilation des emprunts selon la durée restant à courir au 31 décembre 2019.

(en milliers d'euros)	D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (hors dettes rattachées)	2 341,4	4 682,7	0,0
	7 024,1		



- **Note 12 - Emprunts et dettes financières**

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Emprunts auprès de l'Etat	1 841 570,0	2 033 570,0
Dettes rattachées	14 727,4	15 886,2
Total	1 856 297,4	2 049 456,2

Ventilation des emprunts et dettes financières selon la durée restant à courir au 31 décembre 2019.

(en milliers d'euros)	D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans
Emprunts auprès de l'Etat (hors dettes rattachées)	500 000,0	1 156 600,0	184 970,0
	1 841 570,0		

- **Note 13 - Dettes fournisseurs et comptes rattachés**

Ces dettes ont toutes une échéance inférieure à 1 an.

- **Note 14 - Dettes fiscales et sociales**

Ces dettes ont toutes une échéance inférieure à 1 an.

- **Note 15 - Autres dettes**

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Ressources Publiques Investissements d'Avenir	4 013 837,7	3 732 646,9
Autres ressources Publiques d'intervention	65 356,4	65 356,4
Fonds Modernisation de la restauration	50 300,2	56 893,9
Dotation à payer Fonds pour l'Innovation et l'Industrie	32 054,3	0,0
Dotation à payer Bpifrance Financement	0,0	2 500,0
Dotation à payer Bpifrance Participations (1)	1 392,7	0,0
Charges à payer Bpifrance Financement	4 277,6	4 788,5
Intérêts compte bancaire	0,0	8,8
Autres dettes (2)	16 900,0	0,0
Charges à payer	1,2	0,0
Total	4 184 120,1	3 862 194,5

(1) Dans le cadre de l'activité d'accompagnement.

(2) A verser à l'Etat.

Ventilation des autres dettes selon la durée restant à courir au 31 décembre 2019.

(en milliers d'euros)	D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans
Autres dettes	4 184 120,1	0,0	0,0
	4 184 120,1		



- **Note 16 - Dettes sur immobilisations et comptes rattachés**

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Titres restant à libérer Fonds Sociétés de Projets Industriels	159 561,0	181 260,9
Titres restant à libérer Fonds Ambition Amorçage Angels	24 499,5	34 499,3
Titres restant à libérer Fonds PSIM	80 400,0	113 250,0
Titres restant à libérer Fonds Fonds National d'Amorçage	236 137,7	244 878,9
Titres restant à libérer Fonds Multicap Croissance	335 512,6	198 300,5
Titres restant à libérer Fonds French Tech Seed	89 000,0	0,0
Total	925 110,8	772 189,6

Ventilation des dettes sur immobilisations et comptes rattachés selon la durée restant à courir au 31 décembre 2019.

(en milliers d'euros)	D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	765 110,8	0,0	0,0
	765 110,8		

- **Note 17 - Dettes fiscales et sociales (impôts sur le bénéfice)**

Ces dettes ont toutes une échéance inférieure à 1 an.

- **Note 18 - Produits constatés d'avance**

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Commissions de garantie Bpifrance Financement à étaler	25 584,1	32 201,7
Total	25 584,1	32 201,7

- **Note 19 - Ecart de conversion passif**

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Ecart de conversion passif	9 486,8	5 507,1
Total	9 486,8	5 507,1

- **Note 20 - Charges d'exploitation**

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Prestations des Sociétés du Groupe (1)	-1 177,2	-573,3
Charges externes	-81,4	-57,0
Fonds de réserve (2)	-3 489,1	-4 788,4
<i>Sous Total</i>	<i>-4 747,7</i>	<i>-5 418,7</i>
Impôts, taxes et versements assimilés	-1 401,7	-1 123,8
<i>Sous Total</i>	<i>-1 401,7</i>	<i>-1 123,8</i>
Charges de personnel		
- Salaires et traitements	-10,0	0,0
- Charges de retraites	-1,0	0,0
- Autres charges sociales	-3,1	0,0
<i>Sous Total</i>	<i>-14,1</i>	<i>0,0</i>
Autres charges (3)	-8 319,0	0,0
<i>Sous Total</i>	<i>-8 319,0</i>	<i>0,0</i>
<i>Total</i>	<i>-14 482,5</i>	<i>-6 542,5</i>

(1) Les prestations des Sociétés du Groupe sont composées de refacturations de personnel.

(2) Ce montant correspond à des réaffectations du fonds de réserve aux fonds de garantie.

(3) Charges relatives aux programmes d'actions de l'activité d'accompagnement.



- **Note 21 - Dividendes**

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Dividendes Bpifrance SA	208 500,0	280 000,0
Dividendes EDF	120 698,3	179 126,8
Dividendes TSA	100 100,0	85 800,0
Total	429 298,3	544 926,8

- **Note 22 - Intérêts et produits assimilés**

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Intérêts prêts en euros Bpifrance Financement	39 557,8	42 687,6
Intérêts prêts en devises Bpifrance Financement	72,2	71,1
Commissions de garantie Bpifrance Financement	39 161,7	34 228,8
Fonds de réserve	3 489,1	4 788,5
Intérêts compte courant Etat-Agence France Trésor Innovation Capital	39 835,7	12 000,0
Total	122 116,5	93 776,0

- **Note 23 - Intérêts et charges assimilés**

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Intérêts emprunt Banque Européenne d'Investissement	-72,2	-71,1
Intérêts emprunt Etat	-39 557,8	-42 687,6
Intérêts compte bancaire	-11,2	-28,6
Autres charges financières (*)	-88 408,7	0,0
Total	-128 049,9	-42 787,3

(*) Pertes et dépréciations sur créances relatives au Fonds pour l'Innovation et l'Industrie.

- **Note 24 - Produits exceptionnels**

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Produits de cessions d'immobilisations financières EDF	120 698,3	120 698,3
Total	120 698,3	120 698,3

- **Note 25 - Charges exceptionnelles**

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Valeur comptable des immobilisations financières EDF cédées	-141 421,1	-130 668,0
Abondement au fonds de mutualisation des fonds de garantie Bpifrance Financement	0,0	-300 000,0
Pénalités	0,4	0,0
Total	-141 420,7	-430 668,0

- **Note 26 - Impôts sur les bénéfices**

La comptabilisation de l'impôt s'effectue selon la méthode de l'impôt exigible.

Le résultat fiscal s'élève à 47 260,8 milliers d'euros, la base comptable est de 242 277 milliers d'euros.

Le principal écart est dû au retraitement des dividendes perçus.

Ce montant a été enregistré en dettes fiscales (impôts sur le bénéfice) au 31 décembre 2019.



- **Note 27 - Engagements hors-bilan**

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>		
Engagements de financement		
. Engagements en faveur d'établissements de crédit		
. Engagements en faveur de la clientèle		
Engagements de garantie	37 033 222,2	33 309 977,8
. Engagements d'ordre d'établissements de crédit (*)	37 033 222,2	33 309 977,8
. Engagements d'ordre de la clientèle		
Engagements sur titres		
. Titres acquis avec faculté de rachat ou reprise		
. Autres engagements donnés		
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>		
Engagements de financement		
. Engagements reçus d'établissements de crédit		
. Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie		
. Engagements reçus d'établissements de crédit		
. Engagements reçus de la clientèle		
Engagements sur titres		
. Titres vendus avec faculté de rachat ou reprise		
. Autres engagements reçus		

(*) Les engagements de garantie sont des engagements consentis à Bpifrance Financement.

Autres engagements : cf. note 29.

- **Note 28 - Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration**

Aucune rémunération fixe annuelle n'a été versée aux administrateurs.

- **Note 29 - Eléments concernant les parties liées**

Un engagement de 50 000 milliers d'euros a été donné dans le cadre de la convention entre Bpifrance Participations et l'Epic Bpifrance pour la réalisation des programmes d'actions de l'activité d'accompagnement. Sur ce montant, il a été engagé 6 932,5 milliers d'euros sur l'exercice 2019.

Les opérations avec les parties liées sont négociées à des conditions de marché.

• **Note 30 - Activités pour compte de tiers**

(en milliers d'euros)	31/12/2019					
	Actif			Passif		
	Créances	Compte du mandant	Total	Dettes	Compte du mandant	Total
Activité des SATT (*)	415 557,50		415 557,50		415 557,50	415 557,50
Total	415 557,50	0,00	415 557,50	0,00	415 557,50	415 557,50

(*) Participation au capital des Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies (SATT) pour le compte de l'Etat.
Transfert de l'activité du Groupe Caisse des dépôts à l'EPIC Bpifrance réalisé en juillet 2019.



5. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

5.1. Rapport sur les comptes consolidés

EPIC Bpifrance

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2019

KPMG S.A.

MAZARS

K P M G S . A

SIEGE SOCIAL : 2, AVENUE GAMBETTA - 92 066 PARIS LA DEFENSE

TEL : +33 (0) 1 55 68 68 68 - FAX : +33 (0) 1 55 68 86 60

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

CAPITAL DE 5 497 100 EUROS - RCS Nanterre 775 726 417

M A Z A R S

SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92 400 COURBEVOIE

TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES A DIRECTOIRE ET CONSEIL
DE SURVEILLANCE

CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153



EPIC Bpifrance

Siège : 27-31 avenue du Général Leclerc 94710 Maisons-Alfort

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2019

KPMG S.A.

MAZARS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de l'EPIC Bpifrance relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 17 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Comme indiqué dans la note 4 « Périmètre de consolidation », votre établissement comptabilise les titres Bpifrance selon la méthode de mise en équivalence. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre établissement, présentés dans les notes 3.3 « Participations dans les entreprises mises en équivalence » et 3.4 « Règles de consolidation », nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes 6.2 « Participations dans les entreprises mises en équivalence » et 7.5 « Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence » de l'annexe aux comptes consolidés et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Comme indiqué dans la note 6.1 « Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres », votre établissement comptabilise une dotation en titres non consommable versée par l'Etat dans le cadre de la mise en place du Fonds pour l'Innovation et l'Industrie dans la catégorie « Actions et autres titres à revenu variable ». Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre établissement, présentés dans la note 5.2 « Comptabilisation des actifs et passifs financiers », nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes, 6.1 « Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres » et 7.4 « Autres produits et charges financiers » de l'annexe aux comptes consolidés et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 17 mars 2020. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Paris-La Défense et à Courbevoie, le 08 avril 2020

Les Commissaires aux comptes, _____

KPMG S.A.

ULRICH SARFATI



MAZARS

MATTHEW BROWN





5.2. Rapport sur les comptes individuels



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France



Tour Exaltis
61 Rue Henri Regnault
94200 - Courbevoie
France

EPIC Bpifrance

*Rapport des commissaires aux comptes sur les
comptes annuels*

Exercice clos le 31 décembre 2019
EPIC Bpifrance
27-31, avenue du Général Leclerc 94710 Maisons - Alfort
Ce rapport contient 28 pages



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France



Tour Exaltis
61 Rue Henri Regnault
94200 - Courbevoie
France

EPIC Bpifrance

Siège : 27-31, avenue du Général Leclerc 94710 Maisons - Alfort

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'EPIC Bpifrance relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 17 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'établissement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation de l'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les immobilisations financières tels que précisé dans la note 2 de l'annexe aux comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres du Conseil d'administration sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'établissement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.



Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre établissement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



EPIC Bpifrance
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
8 avril 2020

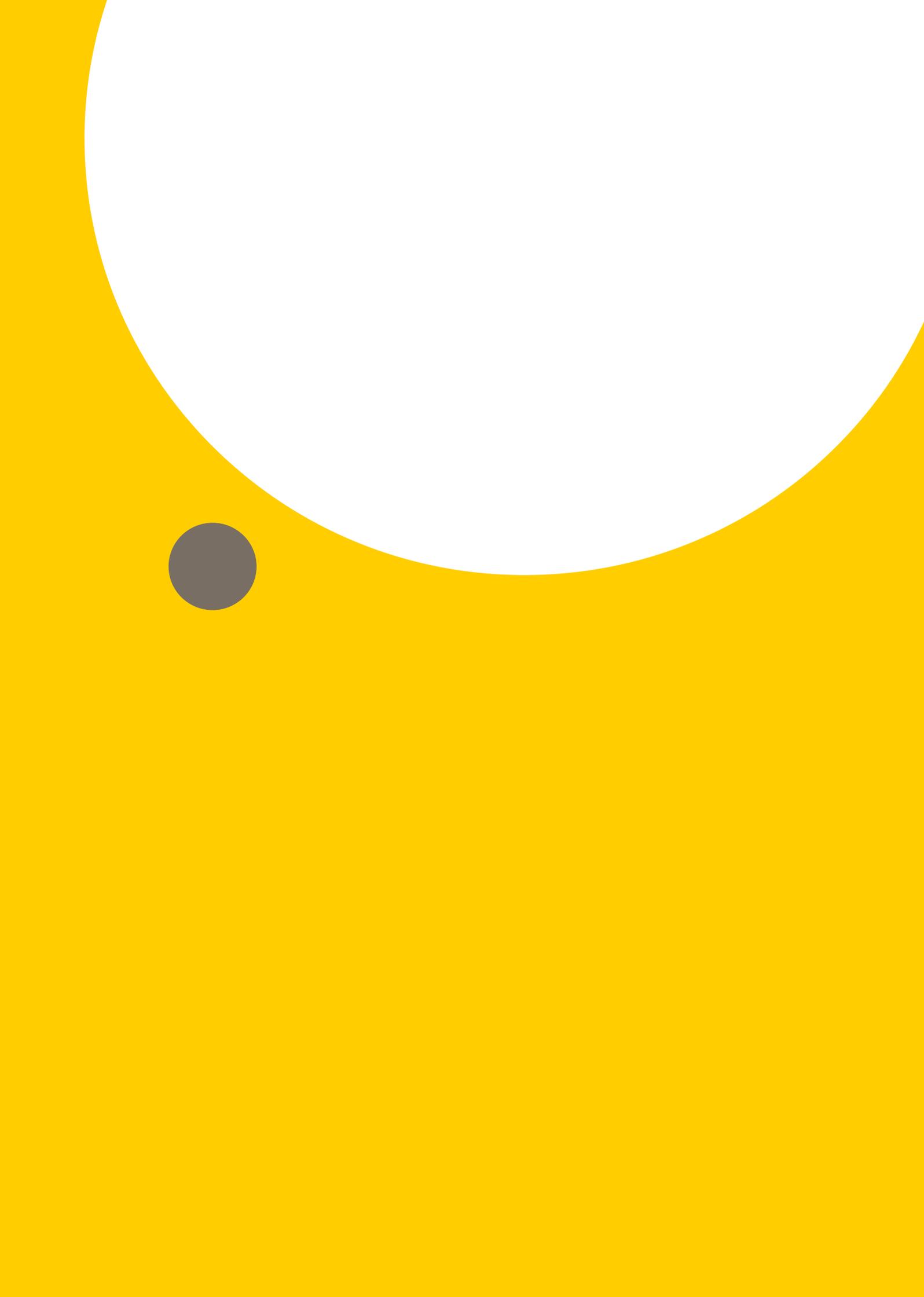
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 8 avril 2020

Courbevoie, le 8 avril 2020

Ulrich Sarfati
Associé

Matthew Brown
Associé



bpifrance

Bpifrance
Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial
483 790 069 RCS Créteil

Siège
27-31, avenue du Général Leclerc
94710 Maisons-Alfort cedex
Tél. : 01 41 79 80 00 - Fax : 01 41 79 80 01

www.bpifrance.fr